

Séance de la soirée du 8 novembre 2004

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. MICHEL GERMAIN, président

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS  
DE STOCKAGE DES DÉCHETS RADIOACTIFS  
ET RÉFECTION DE GENTILLY-2 PAR HYDRO-QUÉBEC****PREMIÈRE PARTIE****VOLUME 1**Séance tenue le 8 novembre 2004, 19 h  
Église multi-fonctionnelle  
3025, avenue Nicolas-Perrot  
Bécancour

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. MICHEL GERMAIN, président  
   M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS  
DE STOCKAGE DES DÉCHETS RADIOACTIFS  
ET RÉFECTION DE GENTILLY-2 PAR HYDRO-QUÉBEC**

**PREMIÈRE PARTIE**

VOLUME 1

Séance tenue le 8 novembre 2004, 19 h  
Église multi-fonctionnelle  
3025, avenue Nicolas-Perrot  
Bécancour

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2004.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION DES REQUÊTES :	
JACQUES DAGENAI.....	9
ZÉRO NUCLÉAIRE	
MANON MARCHAND.....	13
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC	
ÉRIC PERREAULT.....	14
LA CAMPAGNE SORTIR LE QUÉBEC DU NUCLÉAIRE	
MICHEL FUGÈRE.....	16
ROGER LE JEUNE.....	19
PRÉSENTATION PAR HYDRO-QUÉBEC	
MICHEL R. RHÉAUME.....	20
REPRISE DE LA SÉANCE.....	31
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
JACQUES DAGENAI.....	31
MARCEL JETTÉ.....	44
PATRICK RASMUSSEN.....	51
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	66
DIANE LANOUILLE.....	67

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Et bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 par Hydro-Québec.

10 Je suis Michel Germain, je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement. Je suis secondé par monsieur François Lafond qui agit à titre de commissaire.

15 Je précise que nous avons été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et que nous disposons de tous les pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. De plus, nous nous sommes engagés à respecter le code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement reposant sur l'équité, l'intégrité, l'impartialité et la transparence.

20 Il me fait plaisir de vous présenter sans plus tarder l'équipe du BAPE qui appuie la commission.

25 D'abord, à ma gauche ici, vous avez madame Julie Milot, analyste, et monsieur Jean Roberge. Il y a également comme analyste madame Isabelle Bernier-Bourgault qui est absente ce soir mais qui sera avec nous à compter de demain.

Je souligne également la présence exceptionnelle de madame Louise Bourdages, ici à la gauche, parce que normalement madame Bourdages est située à l'arrière, et j'expliquerai dans quelques instants de quelle façon ça fonctionne.

30 Vous trouverez également à l'arrière madame Anne-Lyne Boutin, qui est notre coordonnatrice du secrétariat de la commission, qui est responsable de la logistique, de la gestion documentaire et qui assure le lien entre la commission et ses interlocuteurs. Pour sa part – et je reviens à madame Bourdages – elle est conseillère en communication et elle est responsable des relations avec les citoyens et avec les médias, ainsi que de la tenue du registre dont je vous parlerai un peu plus tard.

35 Enfin, nous serons aidés dans nos travaux par madame Christiane Lapointe du BAPE également qui est agente de secrétariat.

40 L'organisation technique des séances publiques de la commission est sous la responsabilité du Services des commandites et des événements du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Le responsable est monsieur Daniel Moisan et il est accompagné de monsieur Jean Métivier, technicien de son.

45 Il est important de vous rappeler que tout ce qui est dit en audience est enregistré et  
sténotypé. Madame Lise Maisonneuve, que vous voyez ici à l'avant, assure ce travail. Les  
transcriptions seront disponibles environ une semaine après la fin de la première partie de  
l'audience dans le site Internet du BAPE dans la section identifiée au projet de Modification des  
installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2  
50 et dans les centres de consultation dont les coordonnées sont disponibles à l'arrière de la salle.

Dans un premier temps, je donnerai un aperçu du déroulement de cette première soirée  
d'audience. Je prendrai une dizaine de minutes pour expliquer les règles générales ainsi que la  
façon de procéder afin de permettre un débat éclairé, serein et respectueux. Ensuite, je vous  
55 présenterai les personnes-ressources invitées et le représentant du promoteur qui, à son tour,  
nous présentera alors son équipe. Par la suite, les requérants seront invités à présenter leur  
requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à présenter le projet d'Hydro-Québec.

Après cette présentation, nous prendrons une pause d'environ quinze minutes et vous  
60 pourrez dès ce moment vous inscrire au registre disponible à l'arrière de la salle si vous souhaitez  
poser vos questions à la commission. Au retour de la pause, j'appellerai les personnes à venir  
poser leurs questions par ordre d'inscription au registre.

Maintenant, je vais faire la lecture du mandat de la commission rédigé dans une lettre  
65 adressée au président du BAPE, monsieur André Harvey, et signée par le ministre de  
l'Environnement du Québec, monsieur Thomas J. Mulcair.

*En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le  
troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au  
70 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le  
projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de  
Gentilly-2 par Hydro-Québec. Ce projet est assujéti à la Procédure d'évaluation et d'examen des  
impacts sur l'environnement parce qu'il consiste en l'agrandissement d'un lieu d'entreposage de  
déchets radioactifs.*

75 Le mandat de la commission débute aujourd'hui le 8 novembre 2004 et est d'une durée  
maximale de quatre mois. Le rapport du Bureau devra être remis au ministre de l'Environnement  
au plus tard le 8 mars 2005. Le ministre doit rendre le rapport public dans les soixante jours  
suivants.

80 À l'instar de toutes les commissions du BAPE, nous examinerons ici dans une perspective  
de développement durable le mandat qui nous a été donné en appliquant la notion  
d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social,  
économique et culturel.

85 Je vous rappelle que l'audience publique est divisée en deux parties. La première partie  
débute ce soir ici même à Bécancour et la commission y siègera les jours suivants, selon les  
besoins.

90 Cette première partie d'audience permet au public et à la commission de poser des questions, d'obtenir des réponses du promoteur et des compléments d'information et des réponses de la part des personnes-ressources. Cette première partie permet donc de cerner les enjeux relatifs au projet et à enrichir la connaissance sur le sujet. Elle ne sert donc pas à entendre les opinions des participants mais plutôt les questions qu'ils désirent poser. Cela, bien entendu, 95 ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous voulons l'entendre dans un mois, c'est-à-dire lors de la deuxième partie de l'audience.

Lors de cette deuxième partie d'audience prévue à compter du 14 décembre 2004, la commission entendra l'opinion de ceux et celles qui le désirent. C'est lors de cette deuxième partie 100 que les citoyens prendront position sur le projet. Je vous demande d'ailleurs de signifier à la coordonnatrice de la commission, madame Boutin, qui est à l'arrière de la salle, votre intention de déposer un mémoire. Cela permet ainsi d'assurer une meilleure logistique pour la deuxième partie de l'audience publique. Vous devrez faire parvenir vos mémoires avant le 10 décembre et ce, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée avant le début de la 105 deuxième partie.

Lors de cette présentation de votre mémoire, la commission échangera avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire sans le présenter. Les deux options sont donc possibles. Vous devez simplement le signaler à la 110 coordonnatrice du secrétariat de la commission.

Le mandat de la commission comprend aussi, en plus de la tenue de l'audience publique, un mandat d'enquête. La commission a ainsi son propre questionnement qui est souvent fait dans la foulée des questions que vous aurez initiées. Notez que ce questionnement pourrait se 115 compléter après la partie publique. Dans ce cas, les questions et réponses seront déposées officiellement et deviendront accessibles dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE.

Les documents relatifs au dossier, dont ceux qui seront déposés par la commission dans le cadre du mandat, peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque 120 centrale de l'Université du Québec à Montréal, ainsi qu'à la Bibliothèque de Bécancour, la Bibliothèque Gatién-Lapointe à Trois-Rivières et à la Bibliothèque municipale de Champlain.

Vous pouvez également consulter en tout temps le site Internet du BAPE à l'adresse 125 suivante: [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca). Les étapes de la consultation seront également annoncées dans la rubrique *À surveiller* du site Internet de la commission.

Après la deuxième partie de l'audience publique, la commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement, lequel rapport fera état de l'analyse de la commission concernant 130 le projet. Il comprendra des constats et des avis sur divers sujets et enjeux retenus par la commission.

Maintenant, je vais expliquer comment nous allons procéder ce soir et pour toutes les séances de la première partie de l'audience publique. D'abord, la disposition de la salle.

135

Vous avez, à ma gauche, la table des analystes. Plus loin à gauche, la table des personnes-ressources. La table de la personne qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière, vous avez la table pour l'accueil et c'est là qu'est le registre pour les gens qui désirent poser des questions. À ma droite, vous avez la table des représentants du promoteur et, enfin, vous avez la table centrale, c'est à cette table que vous venez poser vos questions.

140

L'inscription pour les questions, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, se fait à l'arrière auprès de la conseillère en communication ou auprès de madame Boutin. Le nombre de questions permises est de deux par intervention, donc par personne, sans sous-question. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre pour des questions supplémentaires.

145

Je vous demande d'éviter les préambules aux questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de cette question. Bien entendu, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information additionnelle dans la foulée de cette question.

150

Toutes les questions du public doivent m'être adressées. Ceci s'applique également aux réponses que nous obtenons à ce moment-là soit du promoteur, soit des personnes-ressources. Aucun échange direct ne doit se faire entre les porte-parole et le public. Je dirigerai ensuite les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

155

Bien entendu, il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser des débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE. Respecter ces règles constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

160

J'en profite pour vous rappeler que la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle a le devoir d'agir équitablement envers tout le monde.

165

Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement par le promoteur ou les personnes-ressources devront l'être le plus tôt possible. Si la réponse ne peut pas être donnée immédiatement, la commission se chargera de l'obtenir lors d'autres séances ou encore par écrit. Ces réponses font partie du dossier et seront disponibles dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE.

170

Si une information ou certains documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, elle doit en faire part à la commission au moment où celle-ci

175

180 en fait la demande. Si la commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention «confidentiel». La commission fixera une rencontre et entendra les représentations des personnes concernées quant aux allégations de préjudices qui pourraient être encourus. Elle prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique en tout ou en partie ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la commission en tienne compte dans ses travaux.

185 Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la commission qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

190 La semaine dernière, nous avons rencontré certains représentants du promoteur et nous avons discuté de la possibilité – je dis bien de la possibilité – que certaines personnes qui le désirent puissent visiter certaines installations au site de la centrale de Gentilly-2. Suite aux discussions, il y aurait deux possibilités de visite. La première concernerait l'aire de stockage, donc l'aire envisagée pour le projet de stockage des déchets radioactifs. Donc, c'est une aire qui est située à l'extérieur des installations.

195 La possibilité que nous avons examinée – et monsieur Rhéaume pourra me corriger s'il y a des choses à rajouter à ce moment-là – c'est qu'il y aurait une possibilité de faire une visite, il faut bien comprendre que c'est à l'extérieur, donc c'est une visite extérieure, à ce moment-là essentiellement extérieure, uniquement extérieure, mercredi matin, de 9 h à 11 h. Bien entendu, si nous n'avons pas ou pratiquement pas de personnes qui sont intéressées, la visite ne sera pas tenue.

200 Donc, s'il y a des gens qui sont intéressés à cette visite-là qui se tiendrait – je le répète – mercredi prochain matin, de 9 h à 11 h, nous avons un registre spécifique à cette fin à l'arrière de la salle où vous pourrez inscrire vos noms et des coordonnées suffisamment explicites pour pouvoir vous rejoindre.

205 Dans ce cas-ci, s'il y a suffisamment de personnes, donc le registre va être ouvert, ni plus ni moins, à partir de ce soir et sera ouvert également demain après-midi et pourrait être ouvert également en début de soirée demain. Et, au retour de la première pause, là je pourrai donner des nouvelles à savoir s'il y aura ou non une visite mercredi matin entre 9 h et 11 h. Je vais revenir sur le sujet.

210 Nous avons également discuté avec monsieur Rhéaume s'il y avait des possibilités, compte tenu des mesures de sécurité qu'il y a à la centrale même, d'organiser éventuellement une visite à l'intérieur de la centrale, une visite qui serait plus technique et axée sur, par exemple, le système de stockage actuel, temporaire, qui existe à l'intérieur de la centrale de Gentilly. Par contre, les mesures de sécurité font en sorte qu'il y a un nombre très limité de personnes qui peuvent visiter.



225 La façon qu'on a pu discuter, on pense que si on prend disons quatre personnes de la commission qui iraient visiter, on peut peut-être penser jusqu'à maximum une vingtaine de personnes qui pourraient se joindre à la commission. S'il y a également une volonté de faire cette visite-là, comme je vous dis, ce ne sera pas une visite totale de la centrale, ça va être une visite des aspects particuliers de la centrale qui sont reliés au stockage, des choses qu'on peut voir également, donc, il y a également un registre qui va être ouvert à l'arrière pour les gens qui le désirent.

230 Ici aussi, je vais procéder de la même façon, c'est-à-dire on va laisser le registre ouvert ce soir, demain après-midi et jusqu'à la première pause demain soir. Alors, s'il y a un certain nombre de personnes, là, à ce moment-là, on pourra tenir la visite. Elle sera quelque part la semaine prochaine, cette visite-là.

235 Donc, ça serait une date à spécifier, on va regarder la logistique, combien de temps ça va prendre exactement faire la visite, combien de temps ça prendrait aux gens. Parce que compte tenu des mesures de sécurité, il va falloir que les gens s'identifient, carte d'identité avec photo, je crois que c'est deux cartes qui sont exigées. Il y a également des détecteurs de métal, des choses comme ça. Donc, il y a une procédure assez lourde pour entrer et la visite sera  
240 segmentée en petits groupes. Probablement quelque chose comme trois petits groupes ou peut-être quatre petits groupes dépendamment du nombre de personnes.

245 Comme je vous dis, si j'ai trop de personnes, c'est-à-dire si j'ai cent personnes qui veulent visiter, là on va avoir un problème. C'est-à-dire qu'on ne serait pas en mesure de tenir la visite, compte tenu des contraintes de logistique que ça implique pour entrer à l'intérieur de la centrale. Comme je vous ai dit, on parle d'une vingtaine de personnes maximum avec les gens de la commission, avec quatre personnes de la commission.

250 Donc, ceux qui sont intéressés, alors prière de signifier votre intérêt auprès de madame Boutin à l'arrière de la salle et je vais revenir sur le sujet en début de soirée demain.

255 Je tiens aussi à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et qu'il met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, je vous demande de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à l'arrière à cet effet.

Je vous présente maintenant les personnes-ressources qui sont à ma gauche. Vous avez du ministère de l'Environnement madame Renée Loiselle.

260 **Mme RENÉE LOISELLE :**

Bonsoir, monsieur le président! Je suis accompagnée de madame Louise Trudel qui appartient à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-

265 Québec. Il y a aussi dans la salle d'autres personnes du ministère de l'Environnement qui appartiennent, elles, au centre de contrôle.

**LE PRÉSIDENT :**

270 Très bien. Je vous remercie. Du côté de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, madame Patsy Thompson. Bonsoir, madame!

**Mme PATSY THOMPSON :**

275 Bonsoir, monsieur le président!

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes accompagnée, je crois, de monsieur Guy Riverin?

280 **Mme PATSY THOMPSON :**

Nous sommes accompagnés de monsieur François Leduc, monsieur Guy Riverin, ainsi que Richard Aubrey, puis une couple d'autres personnes qui sont aussi disponibles, au besoin.

285 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Du côté du ministère de la Sécurité publique, monsieur Gilles Bédard.

290 **M. GILLES BÉDARD :**

Bonsoir, monsieur le président! Je suis accompagné de messieurs Jacques Raymond et Jacques Lafrance, ainsi que de madame Guylaine Maltais.

295 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Du côté du ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gilles Grenier. Bonsoir!

300 **M. GILLES GRENIER :**

Bonsoir! Au besoin, il y a des ressources qui pourront me seconder dans les réponses.

**LE PRÉSIDENT :**

305 Bien. Maintenant, du côté du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, monsieur Réal Carbonneau.

**M. RÉAL CARBONNEAU :**

310

Bonsoir, monsieur le président!

**LE PRÉSIDENT :**

315

Bonsoir. Également - parce qu'il y a eu des petits changements dans la position des gens, je crois que nous avons fait le tour des gens qui étaient assis - je tiens à préciser que également nous avons demandé du côté de Santé Canada et de Ressources naturelles Canada des personnes-ressources, et ces ressources-là, donc l'expertise de Santé Canada et de Ressources naturelles Canada, c'est les gens de la Commission canadienne de sûreté nucléaire qui vont répondre pour ces deux interlocuteurs.

320

Maintenant, je vais inviter le porte-parole du promoteur, monsieur Michel Rhéaume, à se présenter et à nous présenter les gens qui l'accompagnent.

325

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Merci beaucoup, monsieur le président. Ça me fait plaisir de vous présenter l'équipe qui m'accompagnera tout au long de ces audiences, monsieur le président. Tout d'abord, à ma droite, monsieur Marc Aubray, ingénieur, chef ingénierie avant-projet et responsable des aspects liés à la réfection de la centrale. À ma gauche, monsieur Claude Lacroix, ingénieur et chef de projet des installations de stockage des déchets radioactifs projetées.

330

Nous sommes aussi accompagnés, monsieur le président, d'une équipe d'experts qui sont en arrière de moi et dans la salle, des spécialistes qui nous aideront tout au long de ces audiences. Et quant à moi, monsieur le président, je suis le porte-parole d'Hydro-Québec Production pour cet avant-projet. Je suis physicien de formation. Je travaille à la centrale nucléaire de Gentilly-2 depuis trente ans dans le domaine de la radioprotection et de la sûreté nucléaire. Merci beaucoup, monsieur le président.

335

340

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Je vais maintenant inviter tour à tour les représentants, les personnes qui ont présenté une requête d'audiences au ministre de l'Environnement et qui désirent venir présenter leur requête ici même à la table des intervenants.

345

Tout à l'heure, on m'avait indiqué que j'avais un certain nombre de personnes qui s'étaient inscrites pour présenter leur requête, mais il y avait un certain nombre de personnes qui n'étaient pas arrivées. Donc, c'est possible que des gens ne soient pas encore arrivés. De toute façon, je vais appeler les gens dans l'ordre d'inscription que j'ai ici. Alors, les gens qui ne sont pas ici, bien entendu, on ne pourra pas entendre la présentation de leur requête.

350

Alors, tout d'abord, je vais inviter monsieur Jacques Dagenais à s'avancer à la table des intervenants. Monsieur Dagenais, bonsoir!

355 **M. JACQUES DAGENAI :**

Bonsoir, monsieur le président!

360 **LE PRÉSIDENT :**

À vous la parole pour la lecture de votre requête.

**M. JACQUES DAGENAI :**

365 Je vous remercie donc de votre invitation. Je vais commencer immédiatement par la lecture de ma requête et je ferai peut-être un petit commentaire rapidement.

370 Alors, c'est adressé donc, Montréal, le 14 septembre 2004 à l'honorable Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement du Québec. Objet: demande d'audiences publiques du BAPE pour Gentilly-2.

Monsieur le ministre,

375 Vous avez rendu publique aujourd'hui l'étude d'impact sur l'environnement concernant la modification des installations de stockage des déchets radioactifs et la réfection de la centrale atomique de Gentilly-2 que vous avait transmise Hydro-Québec en début d'année. Vous avez également demandé au BAPE d'organiser la consultation sur ce dossier, ce qui ouvre la période de quarante-cinq jours durant laquelle une demande d'audiences publiques peut vous être demandée.

380 Je comprends que vous devez décider de l'opportunité de tenir ou non des audiences publiques par le BAPE sur le sujet. À moins que votre gouvernement ne décide d'emblée d'ordonner à Hydro-Québec de mettre fin à ce projet, il est clair qu'avant d'autoriser un tel projet, un vaste débat sur le nucléaire au Québec s'impose.

385 Je vous demande donc par la présente d'autoriser le BAPE à tenir des audiences publiques sur ce projet en tant qu'intervenant privé dans le dossier de cette centrale atomique depuis 1999 et surtout en tant qu'habitant de Montréal qui, comme la moitié des résidents du Québec qui vivent entre Québec et Montréal, voit sa santé et sa sécurité directement mises en danger par cette centrale atomique.

390 Tant par son opération devenant de plus en plus dangereuse, que par l'absence de solution au niveau de la planète pour la gestion des déchets de combustible irradié, cet équipement représente et de loin le plus grand risque environnemental du Québec et probablement du Canada. Aucune autre création non militaire de l'homme n'a une capacité de

tuer et d'handicaper dans un seul accident une partie importante de la population du Québec et de ruiner son économie.

400 De plus, les coûts directs de la réfection qui vont dépasser le milliard de dollars sont une aberration pour 675 mégawatts, sans compter les sommes astronomiques non comptabilisées pour l'élimination du combustible irradié et qui vont plus que doubler si vous prolongez la vie de cette centrale atomique.

405 Votre gouvernement a dû cautionner Hydro-Québec un peu en catimini pour 525 M\$ récemment pour ses déchets de combustible irradié, mais ceci n'était qu'une partie du passif éventuel que représentent les 2 000 tonnes de déchets hautement radioactifs accumulés à date.

410 Finalement, la réfection va créer une nouvelle catégorie de déchets hautement radioactifs, en plus des deux types de déchets qui causent déjà de graves problèmes, ce qui rend cette réfection encore plus inacceptable.

415 Problèmes d'opération. Au niveau de l'opération comme tous les autres Candus canadiens qui ont atteint l'âge de 20 ans, la centrale atomique de Gentilly-2 montre des signes de vieillissement avant terme qui cause des pannes de plus en plus fréquentes et la rend de plus en plus difficile à gérer en toute sécurité. C'est ce qui a amené en 1998 la fermeture de la moitié des centrales atomiques ontariennes qui, sauf une, malgré des milliards investis, n'ont pu rouvrir, ruinant ainsi Hydro-Ontario et jetant le gouvernement de cette province en déficit.

420 La situation se détériore également ici, car depuis près de trois ans la centrale opère alors que son système de contrôle de qualité a été déclaré inacceptable et non conforme aux normes de l'ACNOR par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, en plus d'avoir fait l'objet de nombreux rapports d'analyse assez épouvantables par plusieurs groupes spécialisés.

425 Problématique du combustible irradié. Mais le facteur le plus aggravant qui a amené plusieurs pays dont l'Allemagne récemment à se retirer du nucléaire, c'est le danger que représente la gestion des déchets radioactifs, en particulier du combustible irradié, pour lesquels il n'existe aucune solution à long terme au niveau de la planète.

430 La centrale atomique de Gentilly-2 produit à chaque semaine 2.3 tonnes environ de combustible irradié comprenant entre autres 1 % de plutonium, soit suffisamment pour construire deux bombes atomiques de la taille de celle d'Hiroshima et ce, depuis 20 ans. Ce combustible va demeurer dangereux pour au moins 12 000 ans. Après six ou sept ans dans la piscine de la centrale, ce dangereux combustible irradié est accumulé présentement sur les berges du Saint-Laurent dans des sarcophages de béton qui ont une vie estimée d'environ 50 ans, en espérant  
435 qu'une solution soit trouvée d'ici là.

Toutes les solutions canadiennes ont été jugées inacceptables en 1998 après 10 ans de travaux par une commission fédérale. Aux États-Unis, après 8 G\$ dépensés pour un projet d'enfouissement au Nevada dans les Yucca Mountains, on est à plusieurs années de débats

440 judiciaires avant d'y enfouir la première tonne de combustible irradié. Même en France où, grâce  
au retraitement, on réduit de beaucoup la dimension des déchets, aucune solution n'a été trouvée  
pour la gestion à long terme du plutonium et autres résidus de fission hautement radioactifs.

445 Problèmes de sécurité. Depuis le 11 septembre 2001, l'évaluation des risques par les  
experts internationaux a beaucoup changé pour ce genre d'équipement. La situation  
géographique de la centrale atomique et l'accumulation actuelle de plus de 2 000 tonnes de  
combustible irradié sur le bord du fleuve dans sa partie la plus étroite font courir à près de la moitié  
de la population du Québec des risques de contamination grave, injustifiée, en plus de mettre en  
péril toute son économie. En cas d'accident ou d'actes terroristes, les deux rives du fleuve  
450 seraient contaminées sur plusieurs dizaines de kilomètres pour plus de 30 ans, paralysant du  
même coup la voie maritime.

455 Depuis 1999, je réclame des mesures de sécurité comme des navettes fluviales et une  
zone d'exclusion aérienne. Avant 2001, on répondait que les risques étaient minimes et les  
conséquences négligeables. Depuis les études en France et aux États-Unis ayant montré la  
fausseté de ces conclusions, ces pays ont pris immédiatement des mesures énergiques à cet  
égard. Ici, on nous répond que l'on étudie encore aujourd'hui la possibilité de mettre en place des  
navettes fluviales mais qu'on n'a pas les moyens de faire respecter une interdiction de survol.

460 Contamination au tritium des eaux souterraines et de surface. Finalement, la  
contamination de l'eau par le tritium autour de la centrale progresse dangereusement depuis 1995  
et les explications des représentants de la centrale, jugées plus que confuses par les  
commissaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire lors du dernier renouvellement de  
la licence le 26 novembre 2003, n'avaient rien de rassurant.

465 L'explication que cela viendrait de vieux sites d'enfouissement de déchets de Gentilly-2,  
tout en n'étant pas rassurant pour permettre de continuer à enfouir pendant un autre 30 ans, ne  
tient pas quand on sait que le même problème se retrouve autour de tous les Candus. On a donc  
de bonnes raisons de croire que cela est causé par des fuites d'eau lourde contaminée soit de la  
centrale même, soit des dispositifs de gestion du combustible irradié, soit du transfert du  
470 combustible vers ceux-ci.

475 La mort de plus de 25 000 carpes après des pluies importantes qui avaient lavé le terrain  
n'a jamais été expliquée et est très compatible avec cette contamination malgré que Hydro-  
Québec nie cette possibilité après avoir négligé volontairement ou pas de demander de vérifier  
cette possibilité aux experts qui ont tenté sans succès d'expliquer ces décès.

480 Dans les circonstances, tant les problèmes techniques que les risques économiques  
importants liés à l'opération de cette centrale militent pour sa fermeture immédiate, surtout qu'au  
Québec l'abondance d'alternatives hydroélectriques rend absurde la prise de tels risques.

Cependant, comme on a permis au personnel de la centrale de dépenser près de 45 M\$  
pour préparer la défense de ce projet indéfendable, j'assume qu'il faudra malheureusement aller

485 au bout du processus avant d'en arriver à une décision en apparence si claire. Pour ne pas que  
les audiences du BAPE deviennent bidon par le manque de temps et de moyens des intervenants  
par rapport aux moyens immenses du personnel de la centrale, il serait utile de mettre en place un  
organisme pour fournir l'expertise nécessaire pour bien faire entendre les raisons qui, ici encore  
plus qu'ailleurs, militent pour que l'on mette un terme à cette expérience désastreuse.

490 En fait, vu le manque flagrant d'indépendance de la Commission canadienne de sûreté  
nucléaire, cet organisme pourrait devenir un secrétariat atomique permanent et indépendant au  
Québec pour voir à superviser les opérations de démantèlement de la centrale, opération qui va  
prendre au moins 40 ans, et surtout voir à la disposition du combustible irradié de façon sécuritaire  
pour la santé de la population.

495 À cet égard, ma visite l'année dernière au centre de retraitement de combustible de la  
Cogema en France m'a amené à développer un scénario qui, en profitant d'une fenêtre  
d'opportunité créée par la capacité de traitement libérée par l'Allemagne et par le besoin  
d'électricité de l'Ontario, permettrait au Québec de se débarrasser rapidement de son plutonium et  
500 autres déchets de fission tout en économisant des centaines de millions.

À moins que votre gouvernement ne décide de mettre fin immédiatement aux opérations  
de la centrale atomique, j'espère donc, monsieur le ministre, que vous exigerez la tenue  
d'audiences publiques du BAPE pour ce projet et que des moyens appropriés seront mis à la  
505 disposition des intervenants pour leur permettre de répondre aux milliers de pages déjà publiées  
par le personnel de la centrale atomique pour justifier ce projet de réfection. Il va sans dire que  
cette étude ne peut être effectuée en collaboration avec aucune instance fédérale, aucune n'ayant  
l'indépendance voulue face au gouvernement fédéral, actionnaire unique du promoteur de  
centrale atomique EACL.

510 J'espère également que votre gouvernement considérera l'opportunité de créer un  
secrétariat atomique québécois jouissant de l'indépendance voulue pour assurer la santé et la  
sécurité de la population, et étudiera la possibilité de profiter du besoin d'électricité de nos voisins  
ontariens pour nous débarrasser rapidement de nos déchets de combustible irradié hautement  
515 radioactifs.

Un petit commentaire. Comme les gens de la région ici ont tous l'opportunité d'avoir les  
pilules d'iode pour se protéger en cas de – chose qu'on ne souhaite pas – est-ce que la  
commission pourrait voir à ce que les gens qui sont de l'extérieur puissent en avoir durant les  
520 audiences. Pour notre protection.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie pour votre commentaire.

525 **M. JACQUES DAGENAI :**

Je vous remercie.

530 **LE PRÉSIDENT :**

Nous allons maintenant inviter les représentants de Zéro nucléaire. Sont-ils dans la salle?  
Madame Manon Marchand et Diane Lanouette. Bonsoir!

535 **Mme MANON MARCHAND :**

Bonsoir, monsieur le président. C'est daté du 27 octobre, de Champlain, au ministre de  
l'Environnement, monsieur Thomas Mulcair. Objet: demande d'audiences publiques sur le projet  
de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2.

540

Monsieur Mulcair,

545

Dans le cadre de la période d'information et de consultation publique organisé par le  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), nous vous demandons de confier le  
mandat au BAPE d'organiser une audience publique sur le projet de modification des installations  
de stockage des déchets radioactifs et de réfection de Gentilly-2.

550

Les membres du comité citoyen de Champlain Zéro nucléaire croient qu'une audience  
publique est nécessaire dans ce dossier afin d'obtenir de l'information objective et indépendante.  
Par sa proximité, notre municipalité se trouve la plus exposée aux rejets quotidiens de la centrale  
nucléaire.

555

Nous croyons qu'une audience publique est incontournable dans ce dossier, puisque les  
citoyennes et les citoyens de notre municipalité expriment de sérieuses préoccupations,  
notamment sur la santé, l'environnement, la sécurité et l'utilisation des finances publiques. Nos  
préoccupations ne sont pas l'apanage de gens mal informés. Elles sont partagées par des  
scientifiques et par des sommités en matière d'énergie nucléaire.

560

Comme vous avez déjà mentionné publiquement être contre ce projet, nous vous  
remercions à l'avance, monsieur le ministre, d'accepter notre demande et de faire en sorte qu'il y  
ait une audience publique. Nous vous prions de recevoir, monsieur Mulcair, nos salutations les  
meilleures.

565

Merci, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie pour votre lecture de requête.



570 Nous allons maintenant inviter un représentant du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. Bonsoir, monsieur. Si vous pouvez vous identifier pour les fins de la transcription.

**M. ÉRIC PERREAULT :**

575 Bonsoir! Je suis Éric Perreault, chargé de projet au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec.

Monsieur le ministre,

580 Hydro-Québec Production envisage de remettre à neuf sa centrale nucléaire Gentilly-2 et de modifier les installations de gestion des déchets radioactifs qui y sont attenantes. Dans ce contexte, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec désire vous faire part de ses préoccupations et vous demande de confier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et d'audiences publiques.

585 Intérêt du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec est particulièrement concerné par les problématiques reliées à la production d'énergie depuis trois ans. Notre organisme a siégé à la table d'échange et d'information concernant le projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, réalisé une recherche afin de prendre position publiquement face au projet de centrale hydroélectrique aux rapides Spicer en 2002, participé activement à la consultation du BAPE sur le projet de centrale de cogénération de Bécancour, etc.,

595 Le CRECQ fait maintenant partie de la plate-forme Énergie du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec qui représente l'ensemble des CRE auprès de la Régie de l'énergie.

600 Motifs de la demande. Notre organisme prône une utilisation rationnelle de l'énergie basée sur le développement durable. Ainsi, dans une perspective globale, le CRECQ reconnaît que la réduction à la source, c'est-à-dire efficacité énergétique, économie d'énergie, représente l'option la plus durable. Une énergie non produite ou non consommée n'engendre aucune pollution.

605 Comme l'utilisation de l'énergie est inéluctable, une fois toutes les mesures possibles d'économie d'énergie appliquées, nous prenons de façon prioritaire l'utilisation optimales des formes d'énergie dites «propres» ou «vertes» dont, entre autres, l'énergie éolienne, l'énergie solaire (passive, active, photovoltaïque) et l'énergie géothermique. Vient ensuite dans cette hiérarchie l'hydroélectricité, une option valable qui doit naturellement être envisagée dans le respect du patrimoine naturel. Seulement lorsque le potentiel de toutes ces options est exploité de manière durable, certaines autres formes d'énergie peuvent être envisagées comme le thermique, c'est-à-dire nucléaire, gaz naturel, par exemple.

615 Pour le CRECQ, l'évaluation de chacune des options doit tenir compte des coûts environnementaux associés à tout le cycle de production-consommation de l'énergie et à leurs impacts environnementaux à long terme.

620 Dans cette optique, le projet d'Hydro-Québec qui maintiendrait la production de déchets nucléaires, une des substances les plus dangereuses sur terre pendant encore plus de 20 ans, ne cadre pas, selon nous, avec le principe du développement durable. Alors que nous sommes encore loin d'avoir trouvé une solution à l'entreposage permanent de ces déchets dangereux, il nous apparaît très risqué de continuer à en produire encore pendant plusieurs années. Les matières radioactives restent dangereuses pendant plusieurs dizaines de milliers d'années pendant lesquelles elles peuvent servir à des fins militaires, laissant ainsi un lourd héritage aux générations futures.

625 Sur le plan économique, lorsque l'on tient compte des coûts d'entreposage permanent, le nucléaire devient une filière de production d'énergie coûteuse.

630 Le projet de réfection de la centrale Gentilly-2 survient à un point tournant de l'avenir énergétique du Québec. En effet, plusieurs projets controversés comme la centrale du Suroît, celle de Bécancour et plusieurs petites centrales hydroélectriques sont évaluées à la pièce, alors que nous sommes toujours en attente de la Commission d'enquête scientifique indépendante et publique promise par le Parti libéral du Québec lors de la dernière campagne électorale, en vue d'élaborer une politique énergétique québécoise efficace et socialement responsable.

635 Dans ce contexte, selon le CRECQ, le projet de réfection de la centrale Gentilly-2 devra obligatoirement être examiné en audience publique afin de l'évaluer dans le contexte énergétique global au Québec.

640 En espérant que vous pourrez donner une suite favorable à notre requête, je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**LE PRÉSIDENT :**

645 Je vous remercie.

Nous allons maintenant inviter monsieur Michel Fugère, représentant de la Campagne Sortir le Québec du nucléaire.

650 **M. MICHEL FUGÈRE :**

Voici. La lettre qu'on a envoyée à monsieur Mulcair disait ceci. Demande d'audiences du BAPE concernant la réfection de la centrale Gentilly-2.

655 Permettez-nous l'expression de quelques avis relatifs à l'«Énoncé des incidences environnementales» d'Hydro-Québec, tentant de décrire les effets potentiels de l'expansion de ses sites de stockage extérieurs et temporaires de déchets radioactifs associés à la réfection et à l'exploitation prolongée de l'unique réacteur nucléaire au Québec, la centrale Gentilly-2.

660 Par la présente lettre, nous, les soussignés, aimerions manifester notre souhait de voir le gouvernement du Québec agir comme suit:

665 Premièrement, sortir le Québec du nucléaire. Suite aux événements de Three Miles Island et de Tchernobyl, la construction de nouveaux réacteurs nucléaires est en déclin sur la planète. De plus, à cause du vieillissement des réacteurs, 80 % de la capacité nucléaire mondiale devra cesser toute activité d'ici 2030. L'Allemagne, la Belgique, la Suède, les Pays-Bas, l'Autriche et l'Italie ont tous décidé d'éliminer peu à peu l'énergie nucléaire en prévision de cette tendance. Nous croyons que le Québec devrait accélérer cette tendance.

670 Comme l'a d'ailleurs indiqué le Premier ministre Charest lors de la dernière campagne électorale, et je cite: «*Le Parti libéral du Québec s'est prononcé contre le développement de l'énergie nucléaire.*» En manifestant sa décision d'éliminer progressivement l'énergie nucléaire au Québec, le gouvernement du Québec peut dès maintenant éliminer la nécessité des audiences publiques concernant le projet de réfection de la centrale. La fermeture définitive de Gentilly-2  
675 sans reconstruction et ce, avant 2013, confirmerait sans équivoque la décision gouvernementale.

680 Compléter l'Énoncé des incidences environnementales. Si le gouvernement du Québec ne veut pas faire de déclaration sur l'élimination progressive de l'énergie nucléaire à ce moment-ci, nous croyons que l'Énoncé des incidences environnementales doit être complété. Nous vous suggérons d'initier l'élaboration d'un nouvel Énoncé des incidences environnementales, incluant la réfection de Gentilly-2, les alternatives au projet, ainsi que les détails financiers, environnementaux et logistiques du projet.

685 Cet Énoncé des incidences environnementales devrait, entre autres, préciser quelles parties du circuit de refroidissement principal seront éliminées et quelles parties resteront en place et pour quelles raisons; quelles nouvelles catégories de déchets hautement radioactifs seront

créés à la suite de ces opérations: comment seront-ils traités préalablement à l'entreposage extérieur temporaire.

690           Compte tenu qu'il n'y a pour le moment aucun mécanisme convenu pour transférer ces  
déchets à un tiers hors Québec, quelles options de gestion à long terme Hydro-Québec  
appliquera-t-elle pour ces nouvelles catégories de déchets qui demeureront radioactifs pour les  
prochains millénaires? Quelles seront les incidences environnementales cumulatives de  
l'exploitation prolongée de Gentilly-2 à la suite de la réfection du réacteur et quelles sont les  
695 alternatives à ce projet en termes de production d'énergie ou de gestion de la demande?

          Comme troisième point, nous suggérons d'appuyer la création d'un examen conjoint.  
Monsieur le ministre, comme vous le savez, la Commission de contrôle pour la sûreté nucléaire,  
organisme fédéral responsable du projet de réfection du réacteur de Gentilly-2, a choisi de définir  
700 la réfection de Gentilly-2 comme une opération de maintenance. Cela va à l'encontre du bon sens  
que de définir la réfection d'un réacteur nucléaire comme un simple projet de maintenance.

          Une évaluation exhaustive et transparente de l'intention d'Hydro-Québec de rebâtir  
Gentilly-2 exige la pleine divulgation des projets de la société d'État et de leurs effets possibles sur  
705 l'environnement. Les juridictions et les responsabilités décisionnelles en matière de gestion des  
déchets nucléaires étant d'instance fédérale, il est de la plus haute importance d'assurer la  
présence de votre homologue fédéral, monsieur Stéphane Dion, afin d'assurer un processus  
conjoint fédéral-provincial qui examinera les incidences environnementales cumulatives liées au  
projet de réfection de la centrale Gentilly-2 et à l'expansion des sites de stockage extérieurs et  
710 temporaires des déchets radioactifs à Gentilly.

          Dans ce contexte, monsieur le ministre, permettez-nous de souligner que la plupart des  
recommandations, sinon toutes les recommandations faites par le BAPE en 1994,  
recommandations faites à Hydro-Québec, au gouvernement du Québec et à l'organisme fédéral  
715 de réglementation de l'énergie nucléaire, toutes n'ont pas été appliquées au cours des années  
suivantes.

          Ces recommandations découlaient d'une série d'audiences du BAPE au sujet de la  
création du premier site extérieur de stockage à sec temporaire pour les combustibles irradiés à  
720 Gentilly. Un certain nombre de ces recommandations soulignait l'importance d'un processus  
transparent lors de la prise de décision par Hydro-Québec concernant l'énergie nucléaire et l'avenir  
de Gentilly-2. Monsieur le ministre, nous souhaitons que vous intégrez les recommandations de  
cette commission du BAPE en 1994 comme partie intégrante de l'éventuelle évaluation conjointe.

725           Certes, nous croyons que la décision de reconstruire le réacteur de Gentilly-2 ne devrait  
pas être prise à huis clos par le conseil d'administration d'Hydro-Québec. Il y a déjà dix ans, lors  
des audiences du BAPE, des organisations non gouvernementales québécoises avaient fait part  
de leurs inquiétudes selon lesquelles Hydro-Québec essaierait à terme de reconstruire le réacteur  
sans aucune consultation publique d'importance. Dans son rapport de 1994, le BAPE notait que  
730 l'utilisation de l'énergie nucléaire par le Québec est controversée et qu'un débat public en ce qui

concerne le choix des filières énergétiques au Québec permettrait sans doute un meilleur éclairage sur la question.

Le BAPE recommandait alors:

735

*C'est pourquoi la commission estime que le prochain Plan de développement d'Hydro-Québec – et on parle ici de 96-98 – devrait préciser clairement la place que celle-ci entend donner à la filière nucléaire comme moyen de production d'électricité et indiquer les critères du processus décisionnel permettant de maintenir ou non la centrale Gentilly-2 en exploitation.*

740

Monsieur le ministre, nous croyons qu'il est urgent que le gouvernement du Québec affirme sa décision quant à la place allouée à l'électronucléaire dans notre province. Nous estimons que s'il n'y a pas de place à long terme pour la filière nucléaire au Québec, la fermeture de Gentilly-2 et l'arrêt de production de déchets hautement radioactifs s'imposent.

745

De plus, les argents prévus pour la reconstruction du réacteur devraient être affectés à la consolidation du plan d'efficacité énergétique récemment annoncé par votre gouvernement et aux investissements requis pour la production d'énergies renouvelables et décentralisées.

750

Nous en profitons également pour vous adresser une demande formulée par de nombreux organismes supportant la Campagne sortir le Québec du nucléaire, à savoir la possibilité d'acquérir le support financier essentiel à notre entière participation au processus.

755

Monsieur le ministre, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

760

Pour la Campagne sortir du nucléaire ont endossé cette correspondance: monsieur Gordon Edwards du Regroupement pour la surveillance du nucléaire, qui ne peut pas être ici ce soir parce qu'il est chez les Inuits actuellement pour les initier au dossier de la gestion des possibilités d'enfouissement de combustible irradié sur leur territoire; monsieur Shawn Patrick Stensil de Sierra Club du Canada; monsieur Steven Guilbeault de Greenpeace Québec; monsieur André Bélisle de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique; madame Johanne Roberge de Sierra Club du Canada, section Québec; et monsieur René Coignaud, ENvironnement JEUnesse.

765

770

Alors, vous comprendrez, monsieur le président, à la suite de cette correspondance, que notre désir dans la période qui était allouée aux citoyens pour demander des audiences publiques, nous avons souhaité un autre type d'audiences que celles qui nous ont été allouées. Rapidement, avant même la fin de ce processus habituel que l'on offre aux citoyens pour prendre une décision, le ministre, empressé de s'assurer qu'on fasse bien notre devoir en fonction de ces fameux sites d'entreposage de combustible irradié, a précipité le processus, de telle sorte que nous n'avons pas eu l'occasion d'échanger avec lui sur un autre encadrement d'audiences publiques qui aurait permis de ne pas répéter l'aventure de 1994 qui, d'après nous, a eu comme effet d'entacher, finalement, la crédibilité du Bureau d'audiences publiques.

775

Je vous remercie de cette attention et vous assure que nous allons malgré tout vous acheminer nos inquiétudes par rapport au projet. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

780

Je vous remercie.

Nous allons maintenant inviter monsieur Roger Le Jeune.

785

**M. ROGER Le JEUNE :**

790

Monsieur le président, monsieur le commissaire. Je me présente. Roger Le Jeune, ex-fonctionnaire, ex-professeur à l'Université Laval, ex-directeur d'un centre de recherches à cette même université et ex-expert-conseil auprès de firmes, ministères et en particulier Hydro-Québec au sujet de l'écologie des territoires nordiques à l'époque où Hydro avait des projets pour les fleuves du nord québécois, autres en tout cas que ceux qui ont été déjà aménagés.

795

Monsieur Thomas J. Mulcair, titulaire ministère de l'Environnement, Assemblée nationale.

Monsieur le ministre,

800

La présente est pour requérir de votre autorité un décret visant la tenue d'une audience publique relativement au projet d'Hydro-Québec touchant la modification des installations de stockage des déchets radioactifs de l'usine électrogène Gentilly-2 et sa réfection éventuelle.

805

En tant que simple citoyen vivant à environ 10 kilomètres d'une menace permanente d'accident nucléaire qui dure depuis 30 ans, je m'interroge comme beaucoup de mes concitoyens sur l'opportunité de reconduire cette menace pour deux ou trois décennies et il m'apparaît essentiel que cette reconduction, si elle doit recevoir l'aval des instances concernées, soit pleinement justifiée et n'implique au minimum aucun danger supplémentaire pour la population des régions proximales et, par ricochet, du Québec tout entier, ou presque, compte tenu de la position du réacteur au coeur de l'écoumène laurentien.

810

À ce sujet, ayant pris connaissance de ce que le promoteur a déposé comme étude d'impact et qui devrait plutôt se présenter comme une évaluation de répercussions objective et aussi poussée que possible, j'ai noté l'anonymat et l'autocongratulation d'un document maison peu convaincant, porté plus sur la description des interventions proposées que sur les projections d'effets probables mesurables sur le milieu ambiant et, par tant, sur le peuplement humain, tant proximal que distal.

815

À l'évidence, l'examen et l'analyse des effets appréhendés de ce projet, de même que l'évaluation et l'énoncé de son acceptabilité doivent dans un premier temps être confiés à une

820 instance indépendante jouissant de la confiance de la population et dotée de moyens de  
commander des expertises et d'obtenir des avis neutres. Le Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement en est une en place et directement accessible, mais la remise à niveau de  
Gentilly-2 soulève aussi d'autres questions aux plans de l'histoire, du danger, du risque, du  
besoin et des coûts, tous imbriqués les uns dans les autres et avec les aspects  
environnementaux, de telle sorte qu'il y a lieu de prévoir aussi, à terme, un passage obligé par  
825 commission parlementaire, sans doute la seule voie possible d'accession à une vision d'ensemble  
et à une décision éclairée et conséquente dans ce dossier de grande délicatesse parce  
qu'impliquant des engagements sociaux, économiques et politiques particuliers, bien sûr, mais  
aussi des risques sanitaires exceptionnellement lourds pour les générations contemporaines et à  
venir.

830 Je me permets de ne pas douter que vous voudrez aller au bout des possibilités de  
consultation dont vous disposez à discrétion, et je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, mes  
hommages et l'expression de ma haute considération.

835 Merci, monsieur le président. Je peux vous annoncer que j'ai exclu de ça tous les  
arguments du mémoire que je prépare pour le Bureau sur le sujet.

**LE PRÉSIDENT :**

840 Je vous remercie. Je vais maintenant inviter madame Brigitte A. LeBlanc. Alors, il  
semble que madame LeBlanc ne soit pas ici ce soir. Nous allons maintenant inviter madame  
Sylvie LeBlanc. Donc, madame LeBlanc n'est pas ici non plus.

845 Je remercie tous les requérants pour leur présentation et également ceux qui n'ont pas  
désiré bien entendu présenter leur requête. Je donne maintenant la parole au représentant du  
promoteur qui présentera le projet, présentation qui devrait durer environ une demi-heure. Après  
cette présentation, nous ferons une pause d'environ 15 minutes et, au moment de cette pause,  
nous ouvrirons le registre à l'arrière pour permettre à ceux et celles qui le désirent d'adresser des  
questions à la commission.

850 Alors, je laisse la parole à monsieur Rhéaume.

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

855 Monsieur le président, monsieur le commissaire, mesdames, messieurs, bonsoir!  
D'entrée de jeu, monsieur le président, j'aimerais souligner une particularité de cet avant-projet.  
Contrairement à plusieurs autres projets d'Hydro-Québec présentés dans le cadre d'audiences  
publiques sur l'environnement, nous avons affaire ce soir non pas à un projet de nouvelle centrale  
mais plutôt à un projet de réfection de la centrale actuelle, qui implique l'agrandissement de  
860 certaines aires de stockage sur le site.

865 Seule centrale nucléaire en exploitation au Québec, Gentilly-2 est une centrale de base qui fournit de l'électricité de manière continue, stable et à l'année longue. Les 675 mégawatts de puissance de la centrale qui sont installés à proximité des centres de consommation de la Vallée du Saint-Laurent contribuent de manière importante à la stabilité et à la fiabilité du réseau de transport d'Hydro-Québec.

870 Gentilly-2 fournit 3 % de l'électricité produite par Hydro-Québec, soit environ 5 TWh par année, ce qui correspond à la consommation de 270 000 clients résidentiels ou à la consommation annuelle des résidences de cinq villes comme le Grand Trois-Rivières.

875 Au cours de ses 21 années d'exploitation, Gentilly-2 a maintenu un facteur d'utilisation qui se compare avantageusement avec les autres centrales nucléaires. De plus, comme Gentilly-2 ne dépend pas des précipitations, elle contribue à la diversification des moyens de production d'électricité du Québec.

880 Il s'agit donc d'une centrale fiable qui contribue à la sécurité d'approvisionnement en électricité des Québécois. Gentilly-2 est aussi une centrale sûre, opérée par des travailleurs qualifiés et compétents. Gentilly-2 représente également un succès en termes d'exploitation d'un réacteur de type CANDU.

885 Comme toutes les autres centrales nucléaires au Canada, son exploitation est très réglementée et étroitement surveillée. C'est la Commission canadienne de sûreté nucléaire qui assume ce mandat de surveillance rapprochée de l'exploitation d'une centrale nucléaire. Elle délivre notamment les permis d'exploitation et les renouvellements de permis après consultation publique. Ses audits de centrale sont multiples: pluriannuels et publics. Les inspecteurs de la commission sont d'ailleurs basés en permanence dans chacune des centrales nucléaires. La centrale de Gentilly-2, tout comme les autres centrales au Canada, est assujettie à cette pratique rigoureuse et sans compromis.

890 En outre, depuis maintenant plus de 20 ans, le site de Gentilly est soumis à un programme de surveillance radiologique de l'environnement. Chaque année, plus de 6 200 échantillons d'air, d'eaux de surface et souterraines, de sols, de sédiments, de même que des échantillons de poisson, de mollusques et de plantes aquatiques sont prélevés à proximité du site et analysés en laboratoire. La production agricole locale de fourrage, de légumes et de lait est aussi analysée. Nous savons que la centrale est sécuritaire quant à ses impacts sur la population et sur l'environnement.

900 Monsieur le président, nous reparlerons plus en détail de cette question dans la dernière partie de ma présentation. L'avant-projet que nous vous présentons ici vise essentiellement à assurer le maintien d'une installation existante qui a démontré sa fiabilité, sa sûreté et sa sécurité.



905 Autant du point de vue économique que du point de vue environnemental, il est logique d'optimiser les installations existantes avant d'en construire de nouvelles, particulièrement lorsque le coût est moindre et que les impacts sur l'environnement s'en trouvent également atténués.

910 Hydro-Québec Production investit 400 M\$ en travaux de réfection dans l'ensemble de son parc de production par année. À titre d'exemple, citons la réfection récente de la centrale de Shawinigan sur le Saint-Maurice ou encore, parmi les projets en marche, la réfection de la centrale de Beauharnois. Ce sont des projets qui visent les mêmes buts que celui de la réfection de Gentilly-2, c'est-à-dire poursuivre de manière sécuritaire, fiable et rentable l'exploitation d'actifs existants.

915 En plus de maintenir sur le réseau une installation fiable, sécuritaire et rentable, ces travaux permettront de conserver au Québec une expertise nucléaire de haut rang, reconnue mondialement et qui est mise en oeuvre tous les jours par près de 700 travailleurs. Monsieur le président, permettez-moi de profiter de l'occasion pour saluer leur présence dans la salle ce soir.

920 L'économie régionale pourrait aussi continuer à profiter des retombées de l'exploitation de Gentilly-2 en termes d'emplois, d'achat de biens et services et de soutien indirect à l'industrie locale.

925 Parlons maintenant de la nature du projet. L'avant-projet que nous vous présentons comporte deux volets. Premièrement, la modification des installations de stockage et, deuxièmement, la réfection de la centrale de Gentilly-2.

930 L'avant-projet est le fruit de quatre années de travail. Des études nombreuses et documentées en résultent. L'étude d'impact a été préparée avec soin. Elle s'appuie sur près de 10 études spécialisées dont les principaux champs de recherche ont porté sur la qualité des eaux de surface, la qualité des eaux souterraines et sur la qualité de l'air dans l'environnement de la centrale. Les risques radioécologiques, les risques écotoxicologiques et les risques d'impact sur la santé humaine ont également été scrutés attentivement.

935 Toutes ces études sont publiques et peuvent être consultées depuis quelques mois déjà sur le site Internet d'Hydro-Québec et depuis quelques semaines aux centres de documentation du BAPE et dans les différentes bibliothèques de la zone d'étude élargie de notre projet.

940 L'exploitation d'une centrale nucléaire entraîne la production de déchets radioactifs qui doivent être stockés temporairement sur le site du complexe nucléaire. Dans son état actuel, Gentilly-2 pourrait continuer à être exploitée jusqu'à l'horizon 2013. Or, l'aire de stockage des déchets radioactifs existante, dont la capacité a été établie dans un contexte réglementaire différent, ne pourra répondre aux besoins au-delà de 2007.

945 C'est pourquoi Hydro-Québec Production projette d'aménager une nouvelle installation de gestion de déchets radioactifs solides qui serait également utilisée pour poursuivre l'exploitation de la centrale jusqu'à l'horizon 2035.

950 D'autre part, compte tenu du projet de réfection, il faut prévoir la production additionnelle d'un volume de combustible usé pour lequel l'aire de stockage est suffisante mais dont le nombre de modules CANSTOR dépassera de quelque peu le nombre déjà autorisé en 1995. Le projet que nous vous soumettons répond aussi à ce besoin.

955 Maintenant, parlons du calendrier des travaux prévus. La réfection de la centrale n'aurait lieu qu'en 2010-2011 mais d'autres travaux pourraient débuter d'ici là. Les travaux pourraient être entrepris en 2006 à l'installation de gestion des déchets radioactifs avec la construction d'unités de stockage qui répondront aux besoins immédiats d'exploitation. En 2008-2009, on construirait les unités de stockage rendues nécessaires par la réfection de la centrale qui, elle, est prévue en 2010-2011. À la fin de 2011, l'exploitation de la centrale devrait reprendre. L'aménagement des autres unités de stockage à l'intérieur des zones prévues se poursuivrait jusqu'en 2042, selon les besoins.

960 Monsieur le président, qu'en est-il des autorisations gouvernementales? La poursuite de l'exploitation et des travaux de réfection engendreront des déchets radioactifs qui devront être stockés à l'installation de gestion des déchets radioactifs solides. La gestion de ces déchets, soit leur transfert, leur stockage, leur surveillance et leur suivi est incluse dans la portée du projet, tout comme la construction, l'exploitation et le démantèlement des unités de stockage. Par ailleurs, les effets majorés de l'exploitation de la centrale jusqu'à l'horizon 2035 font partie de l'analyse.

970 Monsieur le président, pour faciliter la compréhension des différents aspects de l'avant-projet, la suite de cette présentation sera divisée en quatre grandes parties.

975 Nous allons d'abord vous décrire le site du complexe nucléaire de Gentilly et vous expliquer sommairement le fonctionnement de la centrale. Nous aborderons ensuite le sujet des installations de stockage proposées. Nous présenterons également le projet de réfection de la centrale et puis, pour terminer, nous aborderons les principales préoccupations exprimées par la population lors de nos rencontres de consultation dans le cadre de la préparation de notre étude d'impact.

980 Parcourons maintenant le site. Le complexe nucléaire de Gentilly compte deux centrales nucléaires: une centrale thermique et deux aires de stockage, dont une pour entreposer des déchets radioactifs solides et l'autre le combustible irradié. J'utiliserai donc beaucoup d'acronymes dans la description de nos installations et permettez-moi brièvement de vous les définir.

985 D'abord, l'ASDR: l'aire de stockage des déchets radioactifs autres que le combustible irradié, déjà existante. L'ASSCI: l'aire de stockage du combustible irradié autorisée en 1995 et dans laquelle nous demandons l'autorisation d'ajouter 4 modules CANSTOR aux 16 déjà permis. CANSTOR, ceci est l'acronyme de CANDU storage, c'est-à-dire module de stockage à sec du combustible irradié. Et enfin l'IGDRS, c'est l'installation de gestion des déchets radioactifs solides, qui servira essentiellement les mêmes fonctions que l'aire de stockage des déchets radioactifs

990

actuels. Une autorisation est requise pour sa construction. Elle servira aussi à entreposer les composants nucléaires périmés, à l'exception du combustible irradié qui, lui, trouve sa place à l'ASSCI.

995

Poursuivons maintenant la présentation. La centrale nucléaire de Gentilly-1, propriété d'Énergie atomique du Canada Ltée était un prototype. Elle a été mise hors service de façon définitive en 1979. La centrale nucléaire de Gentilly-2 est de type CANDU 6. Hydro-Québec en est la propriétaire et en assure l'exploitation. La centrale compte plusieurs bâtiments de production, soit le bâtiment du réacteur, le bâtiment de la turbine et le bâtiment des services auquel s'ajoute un bâtiment administratif.

1000

La centrale thermique de Bécancour d'une puissance de 400 MW est quant à elle en exploitation depuis 1993. En plus d'être une centrale prévue pour répondre à la fine pointe hivernale, elle constitue une source d'alimentation de relève située à proximité de Gentilly-2 en cas de panne du réseau d'Hydro-Québec.

1005

Une centrale nucléaire produit divers types de déchets radioactifs qui se distinguent principalement par leur niveau d'activité variant de faible à élevé. Comme on l'a mentionné plus tôt, des matières sont actuellement entreposées de façon sécuritaire dans deux aires distinctes construites à cette fin, soit l'aire de stockage des déchets radioactifs et l'aire de stockage à sec du combustible irradié.

1010

L'aire de stockage des déchets radioactifs a été construite sur le site de la centrale pour entreposer les déchets de faible ou moyenne activité résultant de l'exploitation de la centrale et, par exemple, les tissus, des pellicules de vinyle et des filtres ayant été en contact avec des matières radioactives. Cette aire de stockage est implantée à environ 350 mètres au sud-ouest de l'ASSCI. La plupart des déchets radioactifs de faible activité sont compactés en ballots. Quant aux déchets radioactifs non compactables de faible activité, ils sont placés dans des barils métalliques, scellés et déposés dans les fosses.

1015

1020

Les grappes de combustible produisent de la chaleur pendant environ un an dans le réacteur, après quoi elles sont retirées du réacteur et déposées dans une piscine de stockage où elles doivent séjourner pendant une période minimale de six ans avant de pouvoir être transférées à l'aire de stockage à sec. On remplace environ 4 500 grappes de combustible par année dans le réacteur.

1025

L'aire de stockage à sec du combustible irradié de Gentilly-2 a été aménagée en 1995 à environ 100 mètres au sud de Gentilly-1. Cette aire clôturée est située dans le périmètre délimité par la digue de protection contre les inondations. L'aire de stockage compte actuellement sept modules CANSTOR, dont deux ont été construits cette année.

1030

Chaque module CANSTOR est composé de 20 cylindres métalliques étanches et scellés fixés dans une structure de béton servant de blindage radiologique. La capacité de stockage d'un module est de 12 000 grappes de combustible irradié, soit l'équivalent de près de trois années

1035

1040 d'opération de la centrale. Conçus, construits et exploités de façon à répondre aux exigences les plus strictes de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, ces modules ont une vie utile minimale de 50 ans. Une évaluation récente, monsieur le président, de ces installations a confirmé que leur intégrité opérationnelle peut atteindre 100 ans avec les mesures d'entretien et suivi actuels.

1045 Nous prendrons maintenant quelques minutes pour vous décrire le fonctionnement de la centrale. La technologie nucléaire repose sur le principe de l'énergie dégagée par la fission contrôlée de l'atome d'uranium. Pour extraire cette énergie, l'uranium est utilisé comme combustible et doit être placé dans un réacteur nucléaire où se produira la réaction en chaîne de fission contrôlée de ses atomes, ce qui entraînera la production de chaleur.

1050 À Gentilly-2, cette chaleur est récupérée et transportée par un circuit caloporteur vers des échangeurs de chaleur appelés générateurs de vapeur. Tous ces circuits sont dans l'enceinte de confinement qu'est le bâtiment réacteur. La vapeur produite dans les générateurs de vapeur est ensuite dirigée vers la turbine maintenant celle-ci en rotation. La turbine entraîne à son tour un alternateur qui transforme l'énergie mécanique en énergie électrique, tout comme une centrale hydroélectrique.

1055 Après son passage dans la turbine, la vapeur est condensée au contact de tuyau dans lequel circule l'eau du fleuve et la vapeur condensée est retournée au générateur de vapeur. L'eau utilisée pour condenser la vapeur provient du fleuve et y retourne par le canal de rejet. Cette eau est isolée et n'entre jamais en contact avec les systèmes radioactifs de la centrale.

1060 Maintenant, laissez-moi vous présenter les modifications aux installations de stockage des déchets radioactifs. La capacité d'entreposage de l'aire de stockage sera atteinte vers 2007. Par ailleurs, les travaux de réfection de la centrale produiront des déchets radioactifs spécifiques tels que les résines de décontamination du circuit caloporteur primaire ainsi que les 380 tubes de force ou canaux contenant le combustible et les 380 tubes de cuve du réacteur qui entourent les tubes de force.

1070 Enfin, la poursuite de l'exploitation de la centrale jusqu'à l'horizon 2035 produira d'autres déchets radioactifs autres que le combustible irradié. Pour l'implantation des quatre modules CANSTOR additionnels requis pour l'exploitation jusqu'à l'horizon de 2035, aucune étude de localisation n'a été faite dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet puisque l'aire autorisée en 1995 pour l'ASSCI sera suffisante pour permettre la construction des modules qui sont inclus dans la portée du présent projet.

1075 Pour l'agrandissement ou la construction de la nouvelle aire de stockage, deux sites ont été étudiés. Le premier site se trouve à l'ouest de l'ASSCI et le second est situé à proximité de l'ASDR actuelle. L'évaluation comparative des sites repose sur des critères environnementaux liés aux milieux naturel et humain, de même que sur des critères techno-économiques.

1080 Dans cette évaluation, le site constitue le meilleur choix pour les raisons suivantes. Tout  
d'abord, il se trouve sur un terrain remblayé et à vocation industrielle. Il n'est pas occupé. Il est  
protégé des inondations par une digue. Sa surveillance et son inspection sont aussi facilitées car  
l'emplacement, tout comme le chemin d'accès, fera partie de la zone protégée de la centrale de  
Gentilly-2. Le choix de site réduit la distance de transfert des déchets. Il permet aussi d'éviter la  
perte d'un groupement végétal constituant un habitat faunique où il n'exige aucun déboisement.

1085 L'aire de stockage proposée accueillera éventuellement des enceintes de stockage de  
déchets de faible et de moyenne activités, des enceintes de stockage pour les filtres usés, des  
silos à déchets de retubage de haute activité, ainsi que des enceintes de stockage des résines  
usées. Tous les éléments de l'installation de gestion des déchets radioactifs seront construits hors  
sol et en béton. Leur dimension et leur forme sont conçues de manière à garantir un stockage  
1090 sécuritaire, tout en occupant le moins d'espace possible. Toutes les unités de stockage sont  
également conçues pour une vie utile d'au moins 50 ans.

1095 Quant à la réfection de la centrale, monsieur le président, la conception initiale de la  
centrale prévoyait que les tubes de force du réacteur auraient une vie utile de 30 ans, soit jusque  
vers 2013, selon un facteur d'utilisation moyen de 80 %. Le suivi de ces composants indique un  
vieillessement un peu plus rapide que prévu pour certains d'entre eux. La planification d'une  
réfection de composants d'une centrale nucléaire doit se faire sur plusieurs années à l'avance et  
nécessite un investissement important.

1100 Hydro-Québec débiterait dès 2006 certaines activités liées à la réfection de ces  
composants. Par ailleurs, les tubes de force, les tubes de cuve et une partie des tuyaux  
d'alimentation du réacteur sont les principaux composants de catégorie nucléaire qui seront  
remplacés au moment du retubage du réacteur vers 2010.

1105 Avant de proposer cette réfection, Hydro-Québec s'est assurée au moyen de différentes  
études que les autres équipements et les systèmes de la centrale seront en mesure de fonctionner  
dans un état optimal jusqu'à l'horizon 2035. Les études techniques, économiques et de sûreté ont  
été menées pour que la réfection permette la poursuite d'une exploitation sécuritaire et fiable de la  
centrale. Il n'y aura aucune modification de la capacité de production de la centrale.

1115 Je reviens maintenant sur les principales préoccupations exprimées par la population. En  
période d'avant-projet, Hydro-Québec a mis en oeuvre un programme de communication au cours  
duquel elle a rencontré les représentants du milieu ainsi que la population régionale afin de les  
informer sur le projet, de répondre à leurs questions et de recueillir leurs préoccupations et leurs  
commentaires.

1120 Les principales préoccupations manifestées par les citoyens et partagées par l'ensemble  
des publics consultés s'attardaient peu aux modifications des aires de stockage mais se  
rapportaient à cinq grands thèmes auxquels nous souhaitons consacrer la dernière partie de notre  
présentation.

1125 D'abord, pourquoi exploite-t-on la centrale nucléaire de Gentilly-2? Nous avons abordé cette question en ouverture de notre présentation. La centrale Gentilly-2 produit une énergie de qualité et à un coût compétitif. Elle est installée près des grands centres de consommation au Québec et contribue à la stabilité du réseau. Sa situation géographique – Gentilly-2 est placée au Centre-du-Québec – facilite et augmente la circulation d'énergie sur le réseau principal de transport d'Hydro-Québec.

1130 De plus, Gentilly-2 est essentielle à l'alimentation électrique régionale car elle se situe près du parc industriel et portuaire de Bécancour dont la demande énergétique avoisine les 1 100 MW. Elle joue aussi un rôle majeur dans le parc de production d'Hydro-Québec, puisqu'il s'agit de la seule centrale non hydraulique opérée en base sur le réseau. Gentilly-2 est en outre exploitée dans un cadre réglementaire rigoureux et sécuritaire.

1135 Pourquoi souhaite-t-on continuer son exploitation? D'abord, parce que le maintien d'une capacité existante de production est toujours la première option à envisager quand la réfection s'avère économiquement justifiée. L'état actuel de nos analyses financières démontre que la réfection de la centrale Gentilly-2 est rentable. Les coûts de réfection sont de l'ordre de 1,2 G\$ dont 70 M\$ seront affectés à la construction de la nouvelle aire de stockage. Le coût de production du kilowattheure après réfection sera de l'ordre de 6¢ avec une indexation annuelle de 2.5 %.

1145 À l'horizon 2010, il s'agit donc d'un bon investissement pour Hydro-Québec Production. C'est aussi un investissement compétitif si on le compare au coût des nouveaux approvisionnements récents du distributeur au Québec, par exemple, à l'énergie éolienne au coût de 8.7¢ le kilowattheure ou au projet thermique de Trans-Canada Énergie près d'ici à Bécancour qui produira à plus de 7¢ le kilowattheure selon nos estimés.

1150 De plus, monsieur le président, la poursuite de l'exploitation de la centrale jusqu'à l'horizon 2035 permettra de conserver dans notre région les quelque 700 emplois existants et de maintenir les retombées économiques actuelles liées à son exploitation. Ces retombées se chiffrent à environ 130 M\$ annuellement, dont 90 M\$ dans la région du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

1155 Elle permettra de plus d'assurer le maintien des connaissances, des compétences et de l'expertise acquise au fil des ans par le personnel de la centrale, par les fournisseurs régionaux et québécois et par les institutions d'enseignement spécialisé.

1160 La population est également préoccupée par l'exploitation de la centrale parce qu'elle se questionne sur les effets potentiels sur sa santé et l'environnement. Depuis plus de 20 ans, le complexe nucléaire de Gentilly est géré et entretenu de manière à éliminer les risques d'atteinte à la santé, à l'intégrité physique de ses employés et de la population. Ce sont d'abord les travailleurs de la centrale qui, par un suivi strict et rigoureux des normes canadiennes et internationales d'exploitation d'une centrale nucléaire, rendent sécuritaire leur milieu de travail et leur milieu de vie.

1170 Les impacts radiologiques des émissions liquides et gazeuses de la centrale sont extrêmement faibles. Les impacts radiologiques estimés reçus par la population et liés aux rejets radioactifs mesurés par la centrale sont en moyenne annuellement 200 fois inférieurs aux impacts radiologiques reçus par la population en provenance de sources naturelles de radioactivité.

1175 Rappelons que les sources naturelles comprennent entre autres le rayonnement cosmique des étoiles dont le soleil, ainsi que le rayonnement du sol et des matériaux comme le granit et les briques qui contiennent des atomes radioactifs naturels. La radioactivité naturelle se retrouve aussi tant dans les minéraux des aliments que nous mangeons que dans l'air que nous respirons. Comme, par exemple, le radon provenant du sol ou encore le carbone-14 produit dans l'atmosphère par le rayonnement cosmique.

1180 L'exploitation de Gentilly-2 fait aussi l'objet d'une surveillance étroite quant à ses impacts potentiels sur l'environnement. Mentionnons à titre d'exemple les règlements portant sur les substances chimiques sur la qualité de l'eau potable auxquels l'exploitant de Gentilly-2 est assujéti et qu'il s'assure de respecter.

1185 Plusieurs citoyens ont aussi questionné le choix des filières énergétiques au Québec. Pourquoi choisir de procéder à la réfection de la centrale? La centrale de Gentilly-2 fait partie du parc de production d'électricité d'Hydro-Québec depuis 1983. Ses apports énergétiques sont notables, stables et continus.

1190 Procéder à la réfection de la centrale afin de consolider la production de 5 TWh sur le réseau d'Hydro-Québec pour encore 25 années est avantageux sous plusieurs aspects. Avantageux sous l'angle économique, puisque nous tirons parti d'une installation existante. C'est avec le même objectif que Hydro-Québec Production a entrepris au cours des dernières années la réfection de plusieurs de ses centrales hydroélectriques. Ajoutons à la liste des centrales mentionnées au début de notre présentation, les centrales d'Outardes-3 et d'Outardes-4 et, plus  
1195 près de nous, la centrale de La Tuque.

1200 Avantageux sous l'angle financier, puisque le coût de production après la réfection de la centrale sera de l'ordre de 6¢ du kWh. À un moment où Hydro-Québec Distribution vient de déposer auprès de la Régie de l'énergie son nouveau plan global en efficacité énergétique 2005-2010 et au moment où elle propose le plan d'approvisionnement 2005-2014, nous pouvons constater que de nombreuses filières énergétiques sont sollicitées pour assurer un approvisionnement électrique fiable aux consommateurs.

1205 Nous sommes aussi en mesure d'observer la croissance de la demande d'électricité au Québec et de connaître les coûts associés à ces différentes filières énergétiques. Les nouvelles initiatives en efficacité énergétique soumises à la Régie de l'énergie par le distributeur nécessiteront des investissements de l'ordre de 1.6 G\$ et permettront d'épargner la consommation de 3 TWh d'ici 2010. L'énergie ainsi économisée se compare à la quantité d'énergie éolienne qui  
1210 sera produite en Gaspésie d'ici 2012 et dont le coût moyen de production se chiffre à 8.7¢ du kWh.

1215 De son côté, Hydro-Québec Production poursuit avec assiduité le développement de l'énergie hydroélectrique. La construction des nouvelles centrales de Toulnostouc, de Peribonka et de Mercier progresse, tout comme le chantier d'Eastmain. Dans notre région, les projets d'aménagement hydroélectriques de la Chute Allard et de Rapides-des-Coeurs ont fait l'objet d'une audience publique en octobre dernier. Nous espérons commencer la construction au printemps 2005.

1220 À l'horizon 2012, c'est près de 17 TWh que Hydro-Québec Production souhaite pouvoir ajouter à son parc de production afin de participer au marché québécois de l'énergie. Rappelons que la croissance annuelle, selon les prévisions contenues au plan stratégique 2004-2008 d'Hydro-Québec, s'établit à 1 %, soit environ 2 TWh et 300 MW par année à long terme. Toutes ces filières énergétiques, incluant la centrale de Gentilly-2 participent à la sécurité énergétique.

1225 Les citoyens ont également soulevé, monsieur le président, la question de la gestion à long terme du combustible irradié. C'est une question très importante. On sait que les grappes de combustible irradié de la centrale nucléaire de Gentilly-2 sont présentement entreposées sur le site du complexe nucléaire, tel qu'autorisé en 1995. Le stockage à sec actuel est sécuritaire. Il est prévu que le combustible irradié de Gentilly-2 restera dans ses modules de stockage à sec pour  
1230 toute la durée de l'exploitation de la centrale.

La gestion à long terme du combustible irradié qui fait l'objet d'une politique et d'une loi fédérales ne fait pas partie de la portée de l'évaluation environnementale du présent projet et cela, conformément aux directives de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. C'est la Société  
1235 de gestion des déchets nucléaires qui a la responsabilité de faire des recommandations sur cette importante question au gouvernement du Canada.

Rappelons que la Société de gestion des déchets nucléaires a été créée en novembre 2002 à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. La  
1240 Société a aussi entrepris différents travaux et consultations qui lui permettront de présenter l'an prochain au gouvernement fédéral des recommandations sur la meilleure méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire. La Société de gestion doit en vertu de la loi examiner trois méthodes de gestion, toutes techniquement sûres, soit l'évacuation en couche géologique profonde, l'entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires et l'entreposage à un lieu  
1245 centralisé en surface ou souterrain.

Les résultats des premiers échanges menés en 2003 auprès de la population dans les 12 villes du Canada ont été rendus publics en août dernier. Cette réflexion et la démarche de consultation de la Société, qui se poursuit d'ailleurs au Québec ce mois-ci, reflète l'engagement  
1250 du gouvernement canadien à s'assurer que le combustible irradié sera géré d'une manière sécuritaire, écologiquement responsable et socialement acceptable.



1255 Hydro-Québec est membre de la Société de gestion des déchets nucléaires et elle participe à ses activités. Hydro-Québec se conformera aux décisions des autorités fédérales en la matière et s'assure entre-temps que les sommes nécessaires seront disponibles.

Pour terminer, les préoccupations actuelles en matière de crainte d'accident nucléaire et d'actes terroristes sont également ressorties lors de nos consultations.

1260 À la centrale nucléaire de Gentilly-2, tout, depuis la conception de la centrale et de son ingénierie jusqu'à son exploitation quotidienne, est mis en oeuvre pour éviter les impacts sur la population et sur l'environnement. La centrale nucléaire de Gentilly-2 comprend un ensemble de systèmes indépendants pouvant intervenir à tout moment pour contrer les incidents d'exploitation. C'est ce qu'on appelle la défense en profondeur.

1265 Néanmoins, l'obligation impérative de protection de la population réclame que quelles que soient les précautions prises, il faille prévoir la possibilité d'une situation accidentelle, si peu probable soit-elle. Le plan des mesures d'urgence nucléaire externes à Gentilly-2, placé sous la responsabilité de l'organisation de la Sécurité civile du Québec, répond à ce devoir de préparation de l'ensemble des intervenants de la région. Ces intervenants auront comme responsabilité première l'application de toutes les mesures de protection directes à la population.

1275 Les conséquences liées aux actes terroristes ont aussi été analysées et prises en considération. Cette analyse acceptée par la Commission canadienne de sûreté nucléaire a conduit à un relèvement significatif des normes de sécurité. De nombreuses mesures spécifiques ont été exécutées et Hydro-Québec y a investi des sommes importantes. Pour des raisons évidentes, monsieur le président, nous ne commenterons pas plus avant les stratégies de sécurité spécifiques. Nous continuerons cependant de travailler en étroite collaboration avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire, la Sécurité civile du Québec et les corps policiers concernés.

1285 En conclusion, monsieur le président, Hydro-Québec Production souhaite aménager de nouvelles installations de stockage des déchets radioactifs et procéder à la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, et cela afin de poursuivre son exploitation avec les meilleures pratiques et les pratiques les plus à jour en matière de sûreté et de sécurité.

1290 La réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 permettra de continuer à mettre au service des Québécois une énergie fiable qui ne produit pas de gaz à effet de serre. Cette réfection permettra de continuer de tirer parti d'une installation existante dont la performance, aussi bien énergétique qu'environnementale, a été largement démontrée.

1295 Hydro-Québec souhaite aussi poursuivre le dialogue avec les représentants régionaux des secteurs de la santé et de l'environnement, des milieux socio-économiques et municipaux, et avec d'autres partenaires intéressés grâce à la table d'information et d'échange mise sur pied lors de la consultation publique en période d'avant-projet.

Hydro-Québec maintiendra les divers moyens de communication déjà en place relativement à la centrale de Gentilly-2 et continuera de transmettre à la population une information rigoureuse, fiable et accessible. Merci beaucoup, monsieur le président.

1300

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rhéaume, je vous remercie pour votre présentation. Alors, ceci met fins aux préliminaires pour le début de l'audience publique.

1305

Nous allons maintenant faire une pause de quinze minutes et j'annonce également que le registre qui est à l'arrière de la salle est maintenant ouvert pour les personnes qui désirent adresser des questions à la commission.

1310

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\* \* \* \* \*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**LE PRÉSIDENT :**

1315

Nous allons maintenant débiter l'étape des questions des participants et de la commission relativement au projet à l'étude. La première personne inscrite au registre est monsieur Jacques Dagenais que je vais inviter à venir s'asseoir à la table des intervenants. Bonsoir, monsieur Dagenais!

1320

**M. JACQUES DAGENAI :**

Si je comprends bien, monsieur le président, on pose deux questions à la fois, je pense. C'est bien ça?

1325

**LE PRÉSIDENT :**

Juste un petit instant, s'il vous plaît. Allez-y.

1330

**M. JACQUES DAGENAI :**

Alors, si je comprends bien, on pose deux questions à la fois et on se réinscrit?

**LE PRÉSIDENT :**

1335

Je vais vous demander votre collaboration. Donc, c'est de poser une question à la fois, bien entendu pas les deux ensemble, vous en posez une.

1340

**M. JACQUES DAGENAI :**

Parce que j'ai neuf séries de questions. Alors, la première, c'est sur les liens entre l'opération de la centrale et les dispositifs. J'aurais quatre questions. Je vais poser les deux premières et je reviendrai avec les deux autres.

1345 Ma première question, c'est, monsieur Lamarche disait en novembre 2001, au renouvellement du permis, au p.v. la commission à Ottawa, page 21, en réponse à une question de la présidente, que toutes les activités d'exploitation de l'aire de stockage de déchets sont très reliées à l'exploitation de la centrale et que les différents programmes santé, sécurité, mesures d'urgence, assurance qualité, déclassement sont les mêmes pour la centrale.

1350 Donc, comment est-ce qu'on peut dire, essayer, tenter aujourd'hui de séparer les deux et de faire l'étude que vous faites ou les audiences que vous faites seulement sur l'aire de déchets et non pas sur l'opération et la réfection de la centrale. Ce que j'ai compris, c'est que l'une n'était peut-être pas soumise.

1355 Alors, je demande comment on peut dire le contraire aujourd'hui en séparant les deux choses, alors que monsieur Lamarche, qui est un dirigeant de la centrale, à ce que je sache, disait que les opérations de l'exploitation de stockage et de la centrale sont très liées. Alors, je vous ai donné la référence. C'est sur le site Internet de la Commission de contrôle.

1360

**LE PRÉSIDENT :**

À l'époque, ça, c'était en mars 2003?

1365 **M. JACQUES DAGENAI :**

En novembre 2001.

**LE PRÉSIDENT :**

1370

Novembre 2001.

**M. JACQUES DAGENAI :**

1375 Au troisième renouvellement, si je me souviens bien. Page 21 du procès-verbal des audiences.

**LE PRÉSIDENT :**

1380 Alors, on pourrait adresser la question et à Hydro-Québec et à la Commission canadienne. Je l'adresserais en premier à la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Du côté fédéral, et ça, on aura l'occasion également de revenir à plusieurs reprises parce que, disons, la commission aussi a des questions pour bien comprendre l'arrimage entre autres du

1385 processus québécois et du système d'autorisation fédérale. Alors, nous allons quand même débiter le sujet et nous aurons l'occasion de le poursuivre.

1390 Je vais laisser maintenant la parole à madame Thompson. À l'époque, pour vous, du côté fédéral, est-ce que justement le projet de stockage et le projet de réfection, est-ce que c'est absolument intimement lié? Donc, on aimerait comprendre dans la veine de la question de monsieur Dagenais comment ça marche de votre côté.

**Mme PATSY THOMPSON :**

1395 Bonsoir! Pour répondre à la question, la Commission canadienne de sûreté nucléaire reçoit des demandes d'Hydro-Québec pour un permis d'exploitation de la centrale, ainsi que pour un permis d'exploitation de l'aire de déchets radioactifs. L'évaluation environnementale, qui est le sujet de l'examen de cette période-ci, a été déclenchée en fonction d'une demande qui nous a été adressée de modifier le permis de l'aire de stockage des déchets radioactifs.

1400 Ceci étant dit, la commission avait fait une analyse des besoins et du projet qui a été soumis par Hydro-Québec et, à ce moment-là, la conclusion, c'était qu'il fallait tout au moins regarder les déchets qui sont générés par ou qui vont être générés par une future ou éventuelle réfection. Donc, l'évaluation environnementale couvre les aspects de réfection dans la mesure où on regarde les déchets qui seront générés.

1405 Par contre, présentement, il n'y a pas eu de demande à la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour une réfection de la centrale. Donc, nous ne regardons pas, ni pour les besoins d'un permis ou de modification à un permis ni pour l'évaluation environnementale, les activités de réfection comme telles.

1410 **LE PRÉSIDENT :**

1415 Donc, si je comprends bien, vous nous dites que vous n'avez pas reçu de demande pour la réfection. S'il y a une décision de faire une réfection, par exemple, de quelle façon ça va fonctionner du côté de la CCSN?

**Mme PATSY THOMPSON :**

1420 Lorsqu'une demande éventuelle de réfection sera remise à la commission, la même analyse qui est faite pour toute demande de permis ou toute demande de modification au permis, on analyse les activités qui sont nécessaires pour, dans ce cas-ci, faire la réfection. On regarde les conditions du permis, voir si les activités prévues peuvent être faites sous le permis actuel. Et, à ce moment-là, si l'ensemble des activités peuvent être faites dans le cadre du permis actuel, il n'y a pas de modification au permis et les activités habituelles du personnel de la commission au niveau des inspections, les revues de performance se poursuivent.

1425

1430 Si les activités de réfection demandent des modification au permis ou des autorisations qui sont importantes, à ce moment-là, le personnel fera une revue du projet pour déterminer s'il y a lieu de faire une évaluation environnementale en fonction de la *Loi canadienne d'évaluation environnementale*.

**LE PRÉSIDENT :**

1435 Donc, c'est une question complémentaire, c'était ça, est-ce que ça peut aller jusqu'à un examen préalable dans le cadre d'une réfection. Donc, c'est possible, si vous faites l'analyse d'un dossier comme ça, que votre conclusion soit un examen environnemental préalable. En vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, vous pourriez exiger ça.

**Mme PATSY THOMPSON :**

1440 La détermination serait faite en fonction du projet qui serait décrit par Hydro-Québec. Puis on analyserait le projet dans le cadre du permis actuel.

**LE PRÉSIDENT :**

1445 Donc, selon le projet, très bien. En ce moment, à l'étape actuelle, vous du côté de la CCSN, où en êtes-vous rendus? Parce qu'on peut voir, à la lecture des documents d'Hydro-Québec, que l'étude d'impact répond à des exigences reliées à une directive du ministre de l'Environnement du Québec, mais également à des demandes du côté de la commission, de  
1450 votre commission. À quelle étape êtes-vous rendus dans le cadre de l'examen environnemental préalable que vous conduisez pour le projet de stockage? Vous êtes rendus à quelle étape actuellement?

**Mme PATSY THOMPSON :**

1455 Les discussions qui ont eu lieu entre le ministère de l'Environnement et la commission étaient d'harmoniser le plus possible les documents techniques qui étaient nécessaires pour soutenir l'évaluation environnementale préalable. Les documents ont été préparés par Hydro-Québec. Le personnel de la commission, ainsi que le personnel de la province et des ministères  
1460 fédéraux, ont fait une revue technique des documents, ont soumis des questions à Hydro-Québec qui a répondu. À ce moment-là, nous, on a jugé que les documents fournis par Hydro-Québec ainsi que les réponses étaient satisfaisants pour rencontrer les exigences des lignes directrices, mais il n'y a pas encore de rapport d'étude préliminaire qui a été écrit.

**LE PRÉSIDENT :**

1465 Vous n'avez pas encore rendu de décision en rapport avec la loi canadienne sur les conclusions de l'examen préalable.

**Mme PATSY THOMPSON :**

Non. À ce moment-ci, la décision qui avait été prise par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, c'était d'utiliser les audiences du BAPE pour remplacer, si on veut, la consultation publique sur une ébauche d'évaluation préalable.

1475

**LE PRÉSIDENT :**

D'ailleurs, si je comprends bien, donc c'est en quelque sorte en vertu – parce que je l'avais pris en note comme question potentielle effectivement sur la *Loi canadienne sur l'évaluation*  
1480 *environnementale* – c'était à savoir, est-ce que le processus actuel du BAPE initié par le gouvernement du Québec, par le ministre de l'Environnement, est-ce qu'il peut satisfaire certaines prescriptions de l'article 18.3 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* en termes de préoccupations du public. Donc, il semble que vous me répondez que c'est le cas. Je vous remercie.

1485

Monsieur Dagenais, voulez-vous avoir des précisions sur cette question?

**M. JACQUES DAGENAIS :**

Non, mais ma question était surtout de bien préciser que, comme on disait, les activités d'exploitation de l'aire de stockage de déchets sont très reliées à l'opération de la centrale et des différents programmes, santé, sécurité, mesures d'urgence, assurance qualité surtout – on va revenir là-dessus – et déclassé sont les mêmes et pour la centrale et pour l'aire de stockage des déchets.

1495

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, du côté d'Hydro-Québec, jusqu'à quel point... parce qu'effectivement, lorsqu'on lit votre étude d'impact, on peut conclure que, du moins en grande partie, d'ailleurs, monsieur Rhéaume, dans votre présentation, vous l'avez également souligné lorsque vous avez montré une figure qui faisait part de besoins à court terme 2006 pour certains éléments de stockage, mais on pouvait voir que l'ensemble des éléments, en tout cas à ma perception, que la majorité des éléments étaient intimement liés à la réfection.

1500

Donc, comment on concilie cette problématique-là du côté d'Hydro-Québec? Comment vous conciliez le présent examen environnemental dont nous sommes, par l'entremise du projet de stockage, nous sommes assujettis à la procédure, donc le BAPE est ici ce soir, est lié à la réfection. Comment vous, dans votre esprit, de quelle façon vous voyez les deux projets? Monsieur Rhéaume.

1505

1510

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Alors, monsieur le président, la demande que nous avons faite quant à notre projet était l'agrandissement des aires de stockage des déchets radioactifs de la centrale qui avait comme

1515 raison, premièrement, de se donner les moyens nécessaires pour pouvoir poursuivre l'exploitation de la centrale jusqu'à la fin de sa vie utile actuelle parce que, en 2007, les aires de stockage que nous avons seront pleines et, par conséquent, sans faire la réfection, si on poursuit l'exploitation, on aura besoin d'espace additionnel.

1520 Et les deuxièmes besoins, le deuxième besoin de l'aire de stockage, c'était pour d'abord se donner les moyens de pouvoir stocker les composants que l'on va produire lorsqu'on va faire, par exemple, la modification, la réfection de la centrale, du coeur du réacteur, on devra sortir les tubes de force, les tubes de cuve comme on l'a dit dans le discours précédemment, et ce sont les installations nécessaires pour stocker ces produits-là qu'on aura besoin dans la nouvelle aire de  
1525 stockage des déchets radioactifs. Et, par la suite évidemment, par étape, nous allons construire les composants pour stocker les déchets d'exploitation de la centrale pour le prolongement de sa vie utile jusqu'à l'horizon 2035.

Alors, il y a deux raisons pour produire dans notre demande. C'est de poursuivre  
1530 l'exploitation de la centrale jusqu'à la fin de sa vie utile. La deuxième, c'est de faire sa réfection et d'avoir les moyens de poursuivre le stockage des déchets radioactifs jusqu'à l'horizon 2035.

**LE PRÉSIDENT :**

1535 Mais par contre, vous auriez pu faire comme en 94, le projet de 94 ne visait qu'à rencontrer les besoins de l'exploitation selon la cédule actuelle qui est prévue jusqu'en 2013. Donc, vous auriez pu scinder le projet que nous avons actuellement. C'est-à-dire, vous auriez pu faire une demande pour un projet de stockage pour une exploitation maximale jusqu'en 2013 et vous auriez pu aussi soumettre de façon distincte un projet de stockage entièrement axé sur la  
1540 réfection et sur la poursuite de l'exploitation. Vous auriez pu décider de scinder le projet, si je peux m'exprimer comme ça.

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

1545 Bien, monsieur le président, la décision qui a été prise, c'est justement de se donner et de faire le processus pour l'ensemble de la poursuite de l'exploitation jusqu'à la fin de sa vie utile et aussi la réfection de la centrale.

**LE PRÉSIDENT :**

1550

Dans cette perspective-là, est-ce que ça veut dire... bon, en fait, ce que j'en comprends, c'est que la réfection est, ni plus ni moins, disons à 90 % – vous me corrigerez si j'ai une mauvaise compréhension du sujet – c'est que la justification du présent projet, disons pour 90 %, c'est la réfection. Ce qui justifie votre projet actuellement, c'est la réfection. C'est comme ça qu'on

1555

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Bien, monsieur le président, c'est évident que quand on regarde les quatre étapes de construction que l'on envisage par l'agrandissement des aires de stockage, l'IGDRS, avec la construction éventuelle de quatre modules CANSTOR comme on l'a décrit dans notre présentation, c'est justifié par, bien sûr, la poursuite de l'exploitation jusqu'à la fin de sa vie utile, mais aussi jusqu'en 2035. C'est évident.

1560

**LE PRÉSIDENT :**

1565

Mais êtes-vous d'accord néanmoins que les deux projets sont quand même intimement liés, compte tenu que la majeure partie du besoin que nous examinons actuellement pour l'aire de stockage est reliée à la réfection.

1570

Si le Conseil des ministres, par exemple, refusait d'autoriser... parce que le Conseil des ministres, dans un décret, peut autoriser tel quel, peut autoriser avec modification ou il peut refuser le projet. Ça veut dire qu'en l'occurrence actuellement, le Conseil des ministres se prononcerait, compte tenu que le projet de stockage est assujéti à la Procédure d'évaluation et d'examen sur l'environnement, c'est le Conseil des ministres qui aura à prendre une décision contre ou pour le projet ou le modifier.

1575

Alors, c'est évident que si le Conseil des ministres refuse le présent projet, ça voudrait dire que ça empêche la réfection. Si le Conseil des ministres faisait un décret interdisant le projet de stockage.

1580

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

C'est évident, monsieur le président, que si on n'a pas les autorisations de construire, bien, c'est bien sûr que la réfection ne peut pas se faire. Ça, c'est évident. C'est vraiment important et nécessaire d'avoir les installations qui vont nous permettre de stocker les composants et de la réfection dans l'agrandissement des aires de stockage qu'on prévoit.

1585

**LE PRÉSIDENT :**

1590

Monsieur Dagenais, est-ce que vous voulez avoir un complément?



**M. JACQUES DAGENAI :**

1595 Non. Tout ce qu'il y a, c'est que je vais déposer, peut-être pour aider la commission...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

1600

**M. JACQUES DAGENAI :**

... le procès-verbal, d'où vient cette déclaration...

1605

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Ce que vous avez mentionné.

**M. JACQUES DAGENAI :**

1610

... que l'exploitation de la centrale et de l'aire de déchets est bien liée. Et une réponse d'Hydro-Québec devant la Commission de sûreté nucléaire. C'était déjà en novembre 2001...

**LE PRÉSIDENT :**

1615

Très bien.

**M. JACQUES DAGENAI :**

1620

... lors du renouvellement du permis de l'aire de déchets et non pas la centrale.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, on a pris ça en note.

1625

**M. JACQUES DAGENAI :**

Fin novembre 2001.

1630

**LE PRÉSIDENT :**

Nous allons examiner ce document.

**M. JACQUES DAGENAI :**

1635

Ça m'amène à ma deuxième question.

**LE PRÉSIDENT :**

1640           Allez-y pour votre deuxième question.

**M. JACQUES DAGENAI :**

1645           Alors, ma deuxième question, c'est que dans un rapport intérimaire du 13 décembre  
2001, donc trois semaines après, sur les performances de la centrale, donc ça c'est en vertu du  
permis de la centrale qui avait été renouvelé un an auparavant et on avait demandé un rapport  
intérimaire, donc dans le rapport intérimaire du 13 décembre 2001 sur les performances de la  
centrale, les agents de la Commission de contrôle de sûreté nucléaire, procès-verbal page 37,  
1650           déclarent que le programme de l'assurance et contrôle de qualité de la centrale atomique – donc  
aussi de l'installation de l'aire des déchets, comme on a pu le voir dans la question précédente,  
puisqu'on a dit que c'était le même, c'est le même – est inacceptable et non conforme aux normes  
de l'ACNOR. Ce qu'on appelait en anglais avant «CSC approved».

1655           Alors, ce que j'aimerais savoir d'Hydro-Québec et de la commission, et peut-être de  
l'ACNOR qui ne sont pas là aujourd'hui, c'est si la centrale atomique a reçu depuis une  
confirmation de la Commission de contrôle de sûreté nucléaire que le système de contrôle de la  
qualité, l'assurance de qualité de la centrale, donc de l'aire des déchets, est maintenant  
acceptable. Ça n'a pas été publié nulle part sur leur site, alors je pose la question. Ou s'ils ont  
reçu un certificat de conformité de l'ACNOR à ce sujet-là. Si oui, est-ce qu'ils peuvent le déposer?

1660

**LE PRÉSIDENT :**

1665           Alors, nous allons tout d'abord envoyer la question du côté de la Commission canadienne  
de sûreté nucléaire. Madame Thompson, en même temps, peut-être aussi ça nous permettrait  
de bien comprendre la façon que la commission fait ses inspections. Donc, vous devez faire des  
genres d'audits, j'en comprends. Vous, à ce moment-là, regardez les procédures de contrôle,  
les normes, etc., les directives et vous devez conclure à l'occasion, j'imagine, à des non-  
conformités donc qui peuvent être mineures, d'autres non-conformités qui peuvent être majeures.

1670

1675           Donc, si vous étiez capable de nous faire un petit résumé de la façon que vous  
fonctionnez et ensuite de ça donc de pouvoir éclairer la question de monsieur Dagenais, à savoir  
qu'en est-il maintenant du programme d'assurance qualité du côté d'Hydro-Québec en date de  
2004. Alors, madame Thompson.

1675

**Mme PATSY THOMPSON :**

          Merci, monsieur le président. La Commission canadienne de sûreté nucléaire, lorsqu'elle  
émet un permis, le permis contient les engagements qui ont été pris par le demandeur de permis,

1680 puis il y a aussi une série de conditions et de programmes que le détenteur de permis doit mettre en place.

Ces programmes-là sont des programmes comme la radioprotection pour les travailleurs. Il y a aussi les programmes de surveillance de l'environnement, programme de protection de l'environnement et aussi le programme d'assurance qualité auquel monsieur Dagenais faisait référence.

Lorsque le permis est émis, il y a deux types d'inspections qui sont faites aux centrales nucléaires. Il y a des inspections qu'on appelle, nous, de type 1, qui sont plus des inspections routinières où on a des listes de vérifications de systèmes. Il y a aussi des évaluations des inspections qui sont plus des audits de programmes qui sont faits, où on a des objectifs de rendement et des critères qui sont utilisés pour faire une vérification de la conformité des programmes. L'ensemble des programmes est soumis à ce genre d'audit-là.

Dans le cas du programme d'assurance qualité, le programme avait fait le sujet de vérification de la documentation et aussi, suite à un audit, où il y avait eu des lacunes qui avaient été notées dans le programme. Le détenteur de permis avait jusqu'à la fin octobre 2004 pour amener les correctifs et l'examen de la documentation des procédures qui ont été mises en place nous indique que les lacunes au programme ont été corrigées. Donc, en date du 31 octobre 2004.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous dites que toutes les lacunes ont été corrigées?

**Mme PATSY THOMPSON :**

Les lacunes ont été corrigées au niveau documentaire. Ce qui va rester à faire, c'est par un ensemble d'audits de vérifier sur le terrain, si on veut, comment ces procédures-là sont mises en place. Mais au niveau documentaire, le programme est maintenant conforme.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il vous reste à vérifier sur le terrain. Mais Hydro-Québec tout à l'heure a mentionné, monsieur Rhéaume a mentionné qu'il y avait des gens de la CCSN qui étaient en permanence sur place à Gentilly. Quel est le rôle de ces gens-là justement par rapport à ces inspections de contrôle?

**Mme PATSY THOMPSON :**

Les personnes qui sont sur le site de Gentilly sont des agents de projet qui font des évaluations des demandes d'autorisation, ainsi que les inspections. Les agents de projet font les inspections de type 1 et, aussi, participent aux audits qui sont faits par les spécialistes de la

1725 commission. L'ensemble des deux types d'inspection, si on veut, les données sont mises ensemble pour déterminer si une non-conformité amène des difficultés au niveau de la sûreté nucléaire.

1730 Dans le cas du programme de l'assurance qualité, même s'il y avait des lacunes, ces lacunes-là n'étaient pas de nature à menacer, si on veut, la sécurité ou la sûreté nucléaire. Le programme n'était pas documenté comme on se serait attendu, mais pas de nature à être suffisamment grave pour menacer la sûreté.

**LE PRÉSIDENT :**

1735 Dans le cas de lacunes graves que vous identifieriez, donc si je comprends bien ces circonstances, c'est que ça pourrait signifier un arrêt, du moins temporaire, des activités de la centrale s'il y avait des lacunes majeures?

**Mme PATSY THOMPSON :**

1740 La commission a un programme de conformité qui, essentiellement, c'est un programme graduel de mesures qui sont prises en fonction de la gravité des lacunes. Ça peut aller jusqu'à des arrêts, mais aussi des conditions supplémentaires de permis, une limitation au niveau de l'exploitation, si on veut. Il y a différentes mesures qui peuvent être prises.

1745

**LE PRÉSIDENT :**

1750 Tout à l'heure, monsieur Dagenais a mentionné qu'il avait cherché la documentation, du moins la conclusion de la CCSN sur le site Internet de la CCSN. Ce que vous avez mentionné, vous ne l'aviez pas trouvée encore. Donc, la conclusion que vous nous avez dite verbalement à l'effet que les non-conformités ou, en tout cas, les lacunes ont été corrigées en date du 31 octobre, est-ce que c'est le genre de document que vous allez mettre à la disposition du public sur votre site Internet?

**Mme PATSY THOMPSON :**

Ces documents-là, à ma connaissance, les documents sont publics. Je ne suis pas certaine qu'ils sont mis sur le site Internet mais c'est possible de les rendre disponibles.

**M. JACQUES DAGENAI :**

1760 En fait, normalement, ils se retrouvent dans un rapport que demandent les commissaires. Alors, à date, si on me dit que c'est à la fin octobre, on est rendu le 8 novembre, j'ai l'impression qu'il n'y a pas eu de réunion des commissaires encore qui ont pu prendre acte.

1765

Et ma deuxième question: est-ce qu'il y a eu un certificat de l'ACNOR qui certifiait que c'était devenu conforme? Parce qu'il y avait deux choses qui avaient été jugées inacceptables

1770 dans ce que je vais déposer. Je vais le déposer aussi peut-être pour votre référence, les notes du  
procès-verbal de décembre 2001 et qui disait que ce n'était pas non plus conforme aux normes de  
l'ACNOR. Est-ce qu'il y a eu depuis une vérification par l'ACNOR et un certificat émis par  
l'ACNOR? C'est ma question aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

1775 Alors, madame Thompson, expliquez également le rôle de l'ACNOR par rapport à la  
CCSN.

**Mme PATSY THOMPSON :**

1780 Le rôle de l'ACNOR, essentiellement, l'ACNOR a un comité qui développe des normes  
qui s'appliquent à l'industrie nucléaire. Ils ont développé la norme que nous on appelle N-286, qui  
constitue les exigences en matière d'assurance qualité. C'est cette norme-là qui est utilisée par  
Hydro-Québec pour rencontrer les exigences de la commission au niveau des programmes  
d'assurance qualité. Donc, c'est le lien entre les activités de la commission et cette norme-là ou  
1785 ACNOR. Il n'y a pas eu d'émission de certificat de conformité par ACNOR dans le cas du  
programme d'Hydro-Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

1790 Vous dites qu'il n'y en a pas eu. Va-t-il y en avoir?

**Mme PATSY THOMPSON :**

Non.

1795

**LE PRÉSIDENT :**

Non. Ce n'est pas le rôle de...

1800 **Mme PATSY THOMPSON :**

Ce n'est pas le rôle de l'ACNOR, mais je pourrai compléter l'information un peu plus tard,  
si possible.

1805 **LE PRÉSIDENT :**

1810 Également, l'ACNOR, c'est un organisme qui fait beaucoup de publications sur différents  
sujets. Dans le cas, par exemple, de la CCSN, vous êtes régis par des lois, de la  
réglementation, donc lois adoptées par la Chambre des communes, réglementation adoptée par  
je ne me rappelle plus du terme au fédéral, mais l'équivalent du Conseil des ministres au fédéral,

mais je n'ai pas le terme exact. Qu'est-ce qui a préséance? La réglementation qui vous régit ou les normes de l'ACNOR, pour vous?

**Mme PATSY THOMPSON :**

1815

La commission prend des décisions au niveau de l'émission de permis en fonction de la loi et des règlements. Aussi, en fonction d'un ensemble de normes qui viennent suppléer les règlements, pour donner plus d'explication ou plus d'information au niveau des exigences, pour les décrire de façon plus en détail.

1820

Il y a des normes qui sont publiées par l'ACNOR comme N-286 au niveau de l'assurance qualité. Puis il y a aussi des normes qui sont développées par le personnel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire en fonction de règlements qui régissent nos activités.

1825

**LE PRÉSIDENT :**

Mais le statut de la documentation qui est développée soit par l'ACNOR ou soit par les gens de la CCSN, c'est quoi son statut légal?

1830

**Mme PATSY THOMPSON :**

La norme devient une exigence légale lorsqu'elle est incorporée à une condition de permis. Donc, c'est le cas de la norme N-286 pour le programme d'assurance qualité.

1835

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ce n'est pas incorporé dans une réglementation fédérale, mais c'est incorporé dans les permis, dans ce sens-là.

1840

Oui, monsieur Dagenais? Voulez-vous une précision?

**M. JACQUES DAGENAIS :**

1845

On pourrait juste peut-être que Hydro-Québec nous dise, dans sa présentation, elle disait tout à l'heure que le stockage était fait depuis 95 du combustible irradié de façon sécuritaire. Alors, comme on a un programme d'assurance qualité qui était inacceptable et non conforme d'ACNOR après 20 ans d'opération de la centrale et qui est le même pour le processus, comment est-ce qu'on peut affirmer aujourd'hui que c'est fait sécuritaire, si c'est fait avec un système de contrôle de qualité comme ça, ils n'en assurent d'aucune façon. C'est un peu le but de ma question.

1850

J'aurais deux autres questions là-dessus, mais je reviendrai.

**LE PRÉSIDENT :**

1855 Très bien. Alors, on va prendre les documents. Bien entendu, ces documents-là que monsieur Dagenais a déposés vont être rendus accessibles.

**M. JACQUES DAGENAIS :**

1860 C'est des documents publics.

**LE PRÉSIDENT :**

1865 Ils sont publics, mais nous allons nous assurer qu'ils sont facilement accessibles à partir du site Internet de la commission du BAPE et également à partir des centres de documentation. Je vous remercie.

**M. JACQUES DAGENAIS :**

1870 Je remets ça à l'arrière?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Vous pouvez les remettre à l'arrière à madame Boutin. Je vous remercie.

1875 Je vais maintenant inviter monsieur Marcel Jetté. Bonsoir, monsieur!

**M. MARCEL JETTÉ :**

1880 Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

À vous la parole pour vos questions.

1885 **M. MARCEL JETTÉ :**

1890 J'aurais une question à poser à Hydro-Québec au sujet de s'il y avait démantèlement de la centrale nucléaire – ça a deux volets cette question-là – s'il y avait démantèlement de la centrale nucléaire, combien de temps que ça prendrait avant de pouvoir procéder? Puis l'autre volet, c'est à savoir s'il y a rénovation, combien de temps qu'il va y avoir avant que les travailleurs puissent s'approcher pour aller effectuer les travaux?

**LE PRÉSIDENT :**

1895 Monsieur Rhéaume.

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Si j'ai bien compris la première question, c'est combien de temps...

1900

**LE PRÉSIDENT :**

Le démantèlement.

1905

**M. MARCEL JETTÉ :**

Pour le démantèlement.

1910

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

... pour le démantèlement. Alors, monsieur le président, pour le démantèlement, si on considère comme hypothèse que l'on arrête la centrale en 2010, alors il y aurait, de 2010 à 2012, deux années de planification. De 2012 à 2043, on mettrait la centrale dans un état statique qu'on appelle de dormance. Et, à partir de 2043, en 2043 et 2044, on a de la planification à réaliser et, en 2044 et 2049, on passerait au démantèlement de la centrale pour restaurer le site complètement entre 2049 et 2051. Alors, ça, c'est la planification, le scénario de base utilisé pour le démantèlement de la centrale de Gentilly-2.

1915

**LE PRÉSIDENT :**

1920

Donc, dans une hypothèse sans réfection, bien entendu. Monsieur Jetté, ça, ça répondrait donc au premier volet de votre question.

**M. MARCEL JETTÉ :**

1925

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1930

Le deuxième volet parlait de la rénovation?

**M. MARCEL JETTÉ :**

1935

Si elle est rénovée, la centrale, est-ce qu'ils vont l'arrêter et ils vont commencer tout de suite à envoyer les travailleurs s'exposer?



**LE PRÉSIDENT :**

1940 Nous pourrions en profiter monsieur Rhéaume, je regardais un peu le calendrier, le  
calendrier critique de ce que vous projetez de faire et on voyait, par exemple, qu'il semblait y avoir  
un arrêt de production de neuf mois. Je ne sais pas dans l'étude d'impact, je ne sais pas trop la  
référence exacte, mais ça nous permettrait en même temps d'éclaircir ce point-là, savoir, en  
réponse, dans le cas de la rénovation, à quel moment vous stoppez la centrale, combien de  
1945 temps que ça prend avant de pouvoir accéder au coeur du réacteur et, en même temps, vérifier  
la question du neuf mois qui est dans l'étude d'impact sur le calendrier. C'est de neuf mois ou 18  
mois. Expliquez le calendrier en détail. Alors, s'il vous plaît, monsieur Rhéaume.

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

1950 Alors, monsieur le président, pour clarifier la première partie de la question, nous avons  
prévu un arrêt de 18 mois pour faire la réfection de la centrale. Ça, c'est la planification pour  
réaliser tous les travaux nécessaires pour réaliser la réfection et, au bout de 18 mois, on devrait  
repartir la centrale.

1955 Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, c'est évident que nous avons prévu  
à l'arrêt de la centrale une activité très importante dans le cadre de la réfection, c'est la  
décontamination du caloporteur primaire, qui nous permettrait de réduire de façon significative les  
niveaux de radiation au coeur du réacteur et qui nous permettrait de réduire donc le niveau  
d'exposition de façon importante pour les travailleurs qui auront à changer les tubes, les tubes de  
1960 cuve, les tubes de force qui, en passant, sont des activités qui sont faites à distance, qui sont  
télémanipulées, qui sont automatiques. Alors, on pense trois mois pour décharger et  
décontaminer le réacteur, le caloporteur, et 52 semaines de retubage.

**LE PRÉSIDENT :**

1965 Très bien. Alors, monsieur Jetté, voulez-vous avoir des précisions?

**M. MARCEL JETTÉ :**

1970 Oui. C'est qu'il y a quelque chose. Du métal qui est contaminé, qui est radioactif, quand  
même qu'une personne le laverait, ça n'enlèvera pas la contamination. Surtout si c'est comme les  
impuretés du nickel qui peuvent être dans le métal, c'est du cobalt. Puis quand c'est radioactif, ça  
ne s'élimine pas du jour au lendemain.

**LE PRÉSIDENT :**

1975 C'est peut-être un peu un commentaire, mais est-ce que vous avez une question qui est  
rattachée à ça plus spécifiquement? Parce que monsieur Rhéaume semble dire que compte tenu  
de la période qu'il prévoit, il la juge sécuritaire. Il va y avoir un démantèlement télécommandé.

1980 Parce que ça peut être une question aussi d'opinion. Monsieur Rhéaume dit une chose; là, vous contestez un peu ce qu'il dit, ça peut être un peu de l'opinion.

**M. MARCEL JETTÉ :**

1985 Parce que du métal contaminé, il est contaminé.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1990

**M. MARCEL JETTÉ :**

Qu'une personne le brosse en surface, le métal est contaminé.

1995

**LE PRÉSIDENT :**

À l'intérieur, oui.

2000

**M. MARCEL JETTÉ :**

C'est mon point de vue.

**LE PRÉSIDENT :**

2005

Mais ce qu'on a compris de l'explication aussi, c'est que ça fait partie du projet autrement dit dans le cas où Hydro-Québec ferait la réfection. Donc, il y a une partie de l'aire de stockage qui est prévue pour ce métal-là. C'est ce qu'on a compris.

**M. MARCEL JETTÉ :**

2010

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2015

En tout cas celui qui est hautement radioactif du moins. Et celui qui l'est moyennement également, ce que je devais comprendre.

**M. MARCEL JETTÉ :**

2020

Je vais revenir. Je m'en viens à ma deuxième question.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

2025

**M. MARCEL JETTÉ :**

Lorsque le réacteur est en fonction, il y a 49 radionucléides qui s'échappent dans l'environnement. Il y en a 42 qui s'en vont dans l'eau, dans les rejets dans l'eau, puis l'aire de stockage des déchets radioactifs, il y a huit sortes de radionucléides qui sont relâchés. Si une

2030

personne en rajoute au montant actuel, l'aire de stockage, la quantité va augmenter de rejets. Ça fait que, moi, la question, c'est surtout de savoir pourquoi monsieur Rhéaume ne nous parle jamais dans ses exposés qu'il y a des rejets de la centrale quand elle est en fonction, puis que l'entreposage à sec, il y a des rejets dans l'environnement, pourquoi que... le public a le droit de savoir, de connaître ces faits-là, à mon sens, qui sont très importants parce que... c'est ma question.

2035

**LE PRÉSIDENT :**

2040

Votre question, alors concernant les différents radionucléides qui sont émis soit par la cheminée ou par le rejet d'eau de refroidissement ou même par les aires de stockage, qu'est-ce que vous pouvez nous en dire, monsieur Rhéaume, sur l'ensemble de ces radionucléides? Lesquels, par exemple, sont problématiques, lesquels ne le seraient pas, selon vous? Alors, je vous laisse la parole à cet effet.

2045

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Monsieur le président, dans la question soulevée par l'intervenant, on faisait la distinction entre deux sources possibles de contaminants: la centrale nucléaire, l'exploitation de la centrale nucléaire et il nous a parlé du stockage à sec. Je vais commencer par la centrale nucléaire et je terminerai par le stockage à sec.

2050

D'abord, à la centrale nucléaire, monsieur le président, tel qu'on l'a signalé dans notre présentation du promoteur, on a clairement signalé que la centrale nucléaire de Gentilly-2 produisait des rejets, des effluents aériens et liquides, mais à des niveaux extrêmement faibles. Et quand je parle d'extrêmement faibles, je m'explique.

2055

On mesure, comme on l'a signalé aussi dans notre présentation, plus de 6 200 échantillons de toutes sortes autour de la centrale dans une année, qui nous permet d'évaluer justement si on a dans l'environnement des produits radioactifs émis par la centrale.

2060

Alors, ce qu'on peut dire, monsieur le président, c'est que très, très près de la centrale, et pour quelques radioéléments, on a des traces de radioéléments dans l'environnement. Quand

2065 on s'éloigne de la centrale, on ne peut pas faire la différence entre le bruit de fond naturel et les radioéléments émis.

2070 Ce qu'on peut dire donc, c'est quand on fait une évaluation annuelle de nos effluents à la centrale, on constate qu'on est obligés de créer une personne hypothétique à des endroits particuliers près de la centrale - cette personne n'existe pas - et on prend cette personne-là et on dit: «Avec les rejets qu'on fait de la centrale, on respire l'air 24 heures par jour. On boit l'eau rejetée dans le canal de rejet. On lui fait manger les légumes produits autour de la centrale et on lui fait boire le lait produit autour de la centrale.» Quand on met ces caractéristiques hypothétiques et très, très conservatrices, on arrive à faire une évaluation de rejet de la centrale de 7 unités de radiation par année.

2075 Et quand on compare à la dose naturelle prise par tout le monde qui vit ici dans la région mais qui vit partout au Canada et à travers la province, annuellement, de source naturelle, on en reçoit 2 200.

2080 Quand on compare, par exemple, la dose annuelle aussi conservatrice que je vous l'ai expliquée, on constate qu'un voyage en avion entre Montréal et Paris, c'est 50 unités. Donc, quand on dit que nos rejets sont extrêmement faibles, définitivement, 7 unités, c'est très faible et 1 % des limites réglementaires établies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

2085 Quant à nos rejets de l'ASSCI, de l'aire de stockage à sec, monsieur le président, depuis qu'on a en exploitation les aires de stockage à sec du combustible irradié à la centrale nucléaire de Gentilly, nous n'avons aucun rejet radioactif émis par l'aire de stockage à sec du combustible irradié. Et on peut le vérifier par le fait de vérifier l'étanchéité des cylindres du combustible et des paniers qui sont à l'intérieur des cylindres que l'on place dans l'ASSCI, dans l'aire de stockage à sec, et on a, suite à nos mesures, déterminé aucune fuite de ces installations-là. Donc, pour ce qui est de l'ASSCI, on n'a pas de rejet.

**LE PRÉSIDENT :**

2095 Par contre, du côté de l'ensemble des radionucléides, dans l'étude d'impact, à quel endroit on peut avoir le maximum d'information? Est-ce que dans l'étude d'impact vous avez donné, présenté des taux d'émission, par exemple, des différents, que ce soit le tritium ou des choses comme ça? Est-ce qu'on retrouve cette documentation à l'intérieur de l'étude d'impact?

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

2100 Alors, monsieur le président, on peut retrouver ces informations-là de façon très précise dans notre étude écotoxicologique que l'on a produite à la centrale et qui couvre les différents aspects des rejets de notre site. Et, en plus, on regarde pas nécessairement au point de vue radioactif mais aussi au point de vue chimique.

**LE PRÉSIDENT :**

2110 Je vous remercie. Nous aurons l'occasion, bien entendu, de revenir dans d'autres questions reliées à différents radionucléides. On pourra revenir en détail. On aura l'occasion de revenir.

2115 Du côté de monsieur Jetté, est-ce que vous avez d'autres précisions que vous voulez obtenir à ce stade-ci? Comme je dis, on aura l'occasion aussi de revenir.

**M. MARCEL JETTÉ :**

2120 Les réponses ne me satisfont pas parce que ça, ça a été fait par Hydro-Québec. C'était sur le site Internet à venir jusqu'à quelques mois. Là, il est enlevé. C'était écrit tellement petit que ce n'était pas lisible. Moi, je prétends que la population a le droit de savoir ça, ces affaires-là. Ils ont le droit de savoir qu'il y a des rejets. Monsieur Rhéaume dit qu'il n'y a pas de rejet de radionucléides par les CANSTOR, mais il n'a pas parlé de l'entreposage. Dans l'entreposage à sec, il n'y a pas juste les grappes de radioactivité, il y a d'autres affaires qui émettent dans  
2125 l'environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

2130 Les autres catégories de déchets.

**M. MARCEL JETTÉ :**

2135 Puis là, avec les travaux qu'ils entendent réaliser, bien, il va y en avoir beaucoup plus. Ça veut dire que les rejets vont être beaucoup plus importants. Ça, c'est Hydro-Québec qui nous dit qu'il n'y a pas de rejet, que c'est dans les normes, puis qu'il n'y a pas de problème, mais pourquoi l'avoir écrit ici? Ici, là-dessus, si c'est pas...

**LE PRÉSIDENT :**

2140 On va regarder ce document-ci s'il est toujours disponible. Peut-être le présenter tout à l'heure à madame Boutin à l'arrière de la salle pour qu'on puisse identifier le document et pouvoir en prendre connaissance. On pourra faire une demande auprès d'Hydro-Québec.

2145 Mais comme je vous dis, nous aurons l'occasion de revenir, par exemple, sur des sujets plus pointus, sur les radionucléides, par exemple, sur l'eau tritiée qu'on peut retrouver dans les eaux souterraines ou dans les eaux de surface. Alors, on pourra creuser ça et peut-être aussi, comme le carbone-14 ou des choses comme ça, on aura l'occasion de revenir plus en détail sur ces différents éléments-là.

2150 **M. MARCEL JETTÉ :**

Je vous remercie.

2155 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais maintenant inviter monsieur Patrick Rasmussen.

2160 **M. PATRICK RASMUSSEN :**

Bonjour, monsieur le président, monsieur le commissaire!

2165 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

2170 **M. PATRICK RASMUSSEN :**

Messieurs, mesdames de la salle, je tiens à remercier les citoyens de s'être déplacés en grand nombre pour venir s'exprimer dans le cadre du présent mandat.

2175 Juste pour vous situer un petit peu, je suis psychologue, je suis membre de la Corporation des psychologues du Québec. Quand j'étais à l'université, j'ai participé à plusieurs recherches scientifiques, méthodologie, analyse de données, après ça questionnaires scientifiques et j'ai une bonne connaissance des statistiques. Je travaille depuis plusieurs années sur le dossier nucléaire. J'étais ici, en m'en venant tout à l'heure, j'avais l'impression de vivre un retour vers le futur. Il y a 10 ans exactement, on parlait des poubelles qui ont été implantées. Ça fait qu'il y a beaucoup de choses qu'on est allé chercher de l'information à l'époque, mais j'aimerais creuser les informations depuis ce temps-là.

2180 Particulièrement, comme psychologue, j'ai un Code de déontologie comme tous les professionnels ici, puis on est tenu de porter secours, s'il y a menace pour la santé physique ou psychologique des individus. Dans le cas qui nous intéresse, depuis plusieurs années, il y a des craintes qui sont soulevées par les citoyens. Ça fait que j'ai une oreille sensible de ce côté-là. Particulièrement tout ce qui touche les études de perception du risque.

2185 Je me souviens, en 94, on avait fait tomber plusieurs documents. Je pense entre autres à une étude qui avait été faite, une étude qui avait été faite par CROP, un sondage d'opinion. Après ça, le ministère de la Santé avait fait deux, trois études de perception du risque. Puis il y avait eu aussi des études qui avaient été faites particulièrement au niveau des stratégies  
2190 d'atténuation de la perception du risque. C'est un peu à ce niveau-là que je serais intéressé à savoir qu'est-ce qui a été fait depuis.

2195           Donc, depuis 94, je voudrais savoir les différentes études qui ont été faites. Quand je parle des études, on sait qu'il y a eu depuis deux ans des focus groups qui ont été faits. On sait qu'il y a eu des sondages téléphoniques qui ont été faits. Je me demande s'il y a eu des sondages par la poste, s'il y a eu des... Ça fait que j'aimerais savoir le nombre d'études qui ont été faites depuis 94 au niveau de la perception du risque, en ce qui a trait à la gestion des déchets mais aussi par rapport au nucléaire de façon générale.

2200           À ce niveau-là donc, ma question s'adresse à Hydro-Québec particulièrement. Elle s'adresse aussi à la Commission canadienne de sûreté nucléaire qui, si je ne me trompe pas, a fait quelques études à ce sujet-là. Au ministère de la Santé et des Services sociaux aussi qui en ont sûrement produit quelques-unes.

2205           Puis la question, finalement, c'est de savoir le nombre d'études qui ont été faites, le dépôt intégral de ces études-là, à savoir les questionnaires utilisés, les méthodologies d'analyse, les analyses statistiques associées. Ça fait que ça serait ça que j'aimerais qui soit déposé.

2210           Tout ça pour pouvoir avoir une idée de vraiment la population du Québec, qu'est-ce qu'elle en pense du nucléaire. J'aimerais lire les études en question, puis pouvoir vous transmettre une synthèse de tout ça.

2215           Ça fait que c'est ma première question. Peut-être qu'on peut laisser parler un peu les différents intervenants là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

2220           Nous allons adresser la question tout d'abord à Hydro-Québec. Bien entendu, j'aimerais savoir qu'est-ce que ça implique aussi parce que si on a un déluge d'études -- j'espère qu'on aura l'occasion quand même de cibler les plus pertinentes. Donc, je vais demander la collaboration de tous les intervenants pour qu'on ait vraiment les meilleures études, pour que ça soit utile à vous autant qu'à nous, et non l'ensemble nécessairement des études. Il peut y avoir peut-être 200 études, mais s'il y en a 180 qui sont non pertinentes...

2225           **M. PATRICK RASMUSSEN :**

Je pense plus qu'il y en a eu une dizaine qui ont pu être faites.

**LE PRÉSIDENT :**

2230           Nous allons voir, s'assurer quand même d'avoir les bonnes études en main.

2235           Alors, monsieur Rhéaume, qu'est-ce que vous pouvez nous dire de façon synthétique sur la perception du risque et quelles ont été les conclusions des dernières années faites par Hydro-Québec et, plus particulièrement, qu'est-ce que Hydro-Québec a fait et qu'est-ce que vous pouvez fournir comme documentation, comme documents relativement à la perception du risque?

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

2240 Monsieur le président, dans le cadre de cet avant-projet, monsieur le président, nous avons fait une étude sectorielle exclusivement sur la perception du risque. Alors, cette étude sectorielle a été déposée avec notre étude d'impact lorsqu'on a fait le dépôt des documents officiels de l'avant-projet.

2245 Cette étude de perception de risque, monsieur le président, avait comme objet d'établir si le projet d'agrandissement des aires de stockage et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 entraînera des changements dans la perception des risques actuelle associée à l'exploitation de la centrale. Établir aussi si ces changements sont susceptibles d'engendrer des impacts psychosociaux plus ou moins importants. Alors, c'était l'objectif de notre étude sectorielle,  
2250 notre étude de perception du risque qui a été réalisée dans le cadre de cet avant-projet.

Nous avons, bien sûr, suivi une démarche rigoureuse, qui nous a permis d'établir un profil social et économique de la population de la zone d'étude. Nous avons fait aussi une revue exhaustive de la littérature reliée à ces activités-là. On a fait l'analyse des études des entrevues de  
2255 groupe et des sondages antérieurs, puis on a procédé dans le cadre de notre étude à des entrevues avec des intervenants locaux dans le domaine de la santé et des services sociaux, puis on a analysé les résultats de la consultation d'Hydro-Québec et les revues de presse qui avaient été réalisées depuis ce temps-là, et réalisé enfin des entrevues de groupe et un sondage spécifique au projet. Alors, c'est ce que nous avons fait et c'est notre démarche qui a été utilisée.

2260

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, cette étude a été conduite sur quelle période environ?

2265

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Cette étude a été -- ces études ont été réalisées, bien sûr, dépendant des différentes activités, à différents temps, bien sûr. Ça a été établi particulièrement, les entrevues de groupe ont été réalisées en 2003, entre avril et juin 2003. Le sondage a été réalisé, si je me souviens  
2270 bien, entre le 16 mai et le 5 juin 2003. Et nous avons donc produit cette étude-là dans le cadre de l'avant-projet et nous l'avons remise lorsque nous avons fait le dépôt en janvier de cette année.



**LE PRÉSIDENT :**

2275 Je vous remercie. Ça fait plusieurs fois que je vous entends parler d'avant-projet. Pour éclairer ma compréhension, habituellement, lorsque Hydro-Québec fait des avant-projets, si je me souviens bien, le Conseil des ministres émet des décrets d'autorisation pour les études d'avant-projet.

2280 Dans ce cas-ci, est-ce que c'était la même procédure que pour des centrales? Par exemple, lorsqu'il y a des projets d'étude sur des grands barrages, il y a des décrets qui sont émis par le gouvernement du Québec autorisant l'étude d'avant-projet. Est-ce que c'est le même cas pour des centrales comme Gentilly et les projets de réfection? Je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui peut m'éclairer sur ce sujet-là.

2285

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

La réponse, monsieur le président, est non. Par contre, je vais consulter les gens d'autorisations gouvernementales et je pourrai vous revenir avec une réponse sur ce sujet-là, monsieur le président.

2290

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Lafond?

2295

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Merci, monsieur le président. Monsieur Rhéaume, à moins que je fasse erreur, dans le rapport du BAPE de 94, la commission avait indiqué à ce moment-là de prévoir, que Hydro-Québec puisse prévoir une information beaucoup plus pertinente auprès de la population. J'aimerais savoir qu'est-ce qui a été fait depuis 1994 jusqu'à maintenant pour sensibiliser la population ici, pour la rassurer?

2300

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

2305

Monsieur le président, nous avons...

**LE PRÉSIDENT :**

2310 Excusez-moi. Disons, une petite parenthèse, j'en profite. Lorsque mon collègue pose une question, vous pouvez répondre à mon collègue. Vous n'êtes pas tenu de répondre au président.

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

2315

Merci beaucoup, monsieur le président. Monsieur Lafond, monsieur le commissaire, nous avons examiné les engagements que Hydro-Québec a pris lorsque nous avons réalisé les audiences publiques et suite au rapport du BAPE en 94, et nous avons établi très clairement tous les engagements qu'on a réalisés. Ça représente plusieurs dizaines de pages. Monsieur le

2320

commissaire, ça nous fera plaisir de le passer et de signaler exactement ce que l'on a réalisé.

Par contre, pour les besoins, je pense qu'il serait important de pouvoir le faire systématiquement parce qu'il y a beaucoup d'activités qui ont été réalisées suite à ces engagements-là et donc, ils sont colligés dans un document.

2325

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parfait, monsieur Rhéaume, je présume qu'éventuellement vous allez pouvoir déposer ce document-là?

2330

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Absolument, monsieur le commissaire.

2335

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Merci, monsieur Rhéaume.

**LE PRÉSIDENT :**

2340

Alors, monsieur Rasmussen, du côté d'Hydro-Québec, est-ce que ça répond à votre demande d'information?

**M. PATRICK RASMUSSEN :**

2345

Si je fais une synthèse de ce que j'ai entendu, il y a eu une étude sectorielle qui a été faite. Je voudrais savoir le nombre de pages et le dépôt de cette étude en question. Après ça, il y a eu un relevé littérature qui a été fait. Ça fait que je voudrais avoir le nombre de pages et le dépôt de l'étude en question au niveau du relevé littérature. Après ça, troisièmement, il y a eu des entrevues de groupe. Je voudrais avoir la méthodologie pour les entrevues de groupe et le dépôt des conclusions de cette entrevue de groupe là. Puis quatrièmement, il y a un sondage qui a été fait entre le 16 et le 5 juin. Il serait intéressant d'avoir les conclusions du rapport, puis l'étude au complet.

2350

2355

Celle que j'avais eue en 94 comprenait des citations textuelles des gens qui nous permettaient entre autres de savoir quand il y avait eu des fuites, des choses comme ça. Ça fait que je voudrais... puis si je me souviens bien, les études, ça variait entre 30 et 50 pages. Ça fait

qu'il y aurait comme quatre études principales du côté d'Hydro-Québec à ce temps-ci qui pourraient être déposées.

2360

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rhéaume, est-ce que vous pouvez nous donner des précisions sur le contenu des études? Est-ce que ça s'apparente à ce qu'on avait en 94? Est-ce que ça répond en substance aux questions, notamment au niveau méthodologique? Est-ce que nous sommes capables d'identifier la méthodologie à l'intérieur de ces quatre études-là?

2365

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Mais monsieur le président, nous avons déposé pour chacune des études sectorielles les méthodologies utilisées pour les réaliser, pour réaliser chacune d'elles. Alors, la méthodologie existe et nous pourrions la déposer aussi, oui, monsieur le président.

2370

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pourrez déposer ça. Très bien.

2375

Oui, monsieur Rasmussen?

2380

**M. PATRICK RASMUSSEN :**

Bien, c'est ça. Ce que j'ai dit, il y avait quatre études principales que j'entends. Ça fait que je m'attends demain soir qu'il va y avoir quatre études différentes qui vont être déposées.

2385

**LE PRÉSIDENT :**

On va voir dans quel délai. Quand est-ce que vous pouvez nous fournir copie de ces études, monsieur Rhéaume?

2390

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Monsieur le président, d'abord, je vais essayer de bien comprendre la demande et exactement les études. Et puis je pense qu'à ce moment-là, on pourra évidemment, oui, déposer les documents qu'on a.

2395

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous allez voir de quelle façon. Donc, il y a au moins deux études principales qu'on a mentionnées; donc, il y aurait les méthodologies également à déposer. La première étude que vous avez faite sur la perception du risque, ce que j'en ai compris, c'est que vous l'aviez déjà, elle était disponible sur votre site Internet?

2400

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

2405 Définitivement, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

2410 Elle est disponible. Est-ce qu'elle a été déposée au ministère de l'Environnement dans le cadre de la recevabilité de l'étude d'impact?

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

2415 Oui, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

2420 Parce que j'essayais de voir l'étude tout à l'heure lorsque vous l'expliquiez, j'essayais de voir si elle avait été mise dans la documentation déposée ou du côté du BAPE. Je n'ai pas pu voir, mais en tout cas, on va regarder. C'est une vérification. Les analystes vont prendre en note la teneur des demandes et on pourra rediscuter avec Hydro-Québec pour s'assurer que c'est la bonne information qui est déposée.

**M. PATRICK RASMUSSEN :**

2425 J'ai regardé rapidement à travers la liste de références fournie, puis je n'ai pas vu aucune de ces quatre études-là particulières.

**LE PRÉSIDENT :**

2430 Nous allons voir à quel endroit on peut obtenir l'information. Je sais qu'il y avait des synthèses dans l'étude d'impact, mais vous voulez aller un peu au-delà, mais aussi on regardera avec les analystes du côté de la documentation à déposer jusqu'à quel point... Donc, l'information qu'on me donne, c'est que l'étude sur la perception de risque n'était pas intégralement reliée à l'étude d'impact. C'est ce que je dois comprendre.

2435

Oui, madame Loïselle du ministère de l'Environnement?

**Mme RENÉE LOISELLE :**

2440 Je veux juste spécifier parce que, dans le cadre de ce projet-là, Hydro-Québec a déposé énormément d'études. On a eu des réunions préparatoires. L'étude entre autres sur la perception du risque, nous autres, on a jugé que ce n'était pas essentiel pour répondre à la directive. Donc, même si c'est affiché sur le site d'Hydro-Québec avec tous les autres documents d'Hydro-Québec,

2445 pour nous, ça ne fait pas partie de l'étude d'impact comme telle. C'est pour ça qu'elle n'est pas mentionnée dans l'avis de recevabilité.

**LE PRÉSIDENT :**

2450 Très bien. Je vous remercie.

Alors, nous allons essayer dans la mesure du possible et du raisonnable aussi de satisfaire votre demande, monsieur Rasmussen, concernant les études d'Hydro-Québec. Est-ce que ça vous va du côté d'Hydro-Québec?

2455

**M. PATRICK RASMUSSEN :**

Ce que je comprends bien, c'est que vous avez un pouvoir d'enquête, donc un pouvoir d'exiger que des études soient déposées dans le cadre du présent mandat.

2460

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, vous comprenez que si elles sont déjà disponibles publiquement sur le site Internet, on n'a pas besoin d'exiger qu'elles soient déposées, vous comprenez?

2465

**M. PATRICK RASMUSSEN :**

Non, mais là...

2470 **LE PRÉSIDENT :**

Mais la commission aussi de son propre chef va décider si c'est utile et pertinent pour elle de les déposer. Pour l'instant, c'est une demande qui vient de vous d'avoir les méthodologies détaillées, nous tentons de satisfaire votre demande, mais c'est à la commission de juger si elle, la commission, a absolument besoin desdites études et desdites méthodologies. Elle a un pouvoir d'enquête, mais c'est la commission qui décide ce sur quoi elle enquête aussi.

2475

**M. PATRICK RASMUSSEN :**

2480 À savoir si les craintes de la population, c'est de l'information qui doit être étudiée dans le cadre d'une étude semblable. C'est un peu la question que vous posez.

**LE PRÉSIDENT :**

2485 C'est un des sujets, mais de là à dire que ce que vous voulez avoir est automatiquement aussi de la préoccupation de la commission, ce n'est pas automatique. Vous comprenez? On a notre propre cheminement à faire. Bien entendu, on essaie de collaborer avec vous pour essayer de satisfaire à votre demande particulière. Mais pour l'instant, je n'anticipe aucun problème. Ce

2490 qu'on me dit, l'information est disponible. Donc, on est encore très, très, très loin de dire d'utiliser nos pouvoirs d'enquête pour avoir de l'information qui serait déjà disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec. Vous comprenez?

**M. PATRICK RASMUSSEN :**

2495 On ne jouera pas au chat et à la souris ce soir, mais les quatre études en question ont été identifiées dans le verbatim. Ça fait qu'on verra dans les jours qui viennent comment ça va aller.

Du côté du ministère de la Santé et des Services sociaux, qu'est-ce qu'il en est?

2500 **LE PRÉSIDENT :**

Du côté de la santé et services sociaux, et aussi on pourra ensuite de ça passer du côté de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, alors qu'est-ce que vous avez comme études relatives à la perception du risque face au nucléaire? Monsieur Grenier.

2505

**M. GILLES GRENIER :**

2510 Monsieur le président, ce qui a été réalisé dernièrement, c'est un sondage téléphonique auprès de la population, dont l'objectif principal n'était pas spécifiquement la perception du nucléaire, bien que ça a été un peu touché, mais c'était surtout de connaître -- il y a eu une campagne d'information préventive à la population l'an dernier, il y a eu de l'information donnée, il y a eu des mesures qui ont été recommandées, et l'étude visait donc à vérifier ce que la population a compris de cette campagne d'information là, de l'information transmise, du matériel distribué lors de la campagne. Et donc, un sondage téléphonique a été réalisé du 29 septembre au 12 octobre dernier, donc tout récemment.

2515

Grosso modo, c'était dans une population de 5 300 personnes, dans la zone du 8 kilomètres autour de la centrale, qui est la zone de planification d'urgence, qui était principalement visée par la campagne d'information préventive.

2520

2525 Bon, 923 entrevues ont été réalisées. Taux de réponse de 63 %. Et l'analyse des résultats n'est pas complétée à l'heure actuelle. Il y a certains résultats préliminaires qui ont pu déjà être sortis et, je pourrais vérifier avec mes collègues, qui pourraient être déposés vraiment comme résultats préliminaires et probablement grossiers, qui ont été sortis rapidement. Alors, c'est ce qui a été fait dernièrement.

2525

Et il y avait dans ce sondage-là au moins une question qui voulait comparer le risque nucléaire perçu par rapport à d'autres risques technologiques, accidents de transport, etc. Donc, on pourrait probablement sortir ces données-là. Donc, c'est ce qui a été fait dernièrement.

2530

La seule autre étude qu'on avait faite antérieurement, c'est en 91 à l'époque du Département de santé communautaire, qui était vraiment une étude de perception à ce moment-

2535 là. Et les gens qui ont réalisé l'étude à ce moment-là, qui ont regardé les résultats de l'étude effectuée par Hydro-Québec trouvaient qu'ils en arrivaient à peu près aux mêmes conclusions que ce qui avait été trouvé comme résultat en 1991, en termes de perception.

**LE PRÉSIDENT :**

2540 Donc, c'est dans le même ordre de préoccupation. Donc, vous parlez de deux études, dont une qui est relativement facile à obtenir, elle date de 91. Je ne sais pas, est-ce qu'elle avait été déposée? On pourra aussi vérifier si elle avait été déposée dans le temps en 94 dans le cadre d'une autre commission. En tout cas, vous pourriez vérifier pour les deux études qu'est-ce qu'on peut obtenir comme information récente sur l'enquête qui a été faite cet automne, qu'est-ce qu'on peut obtenir comme information, qu'est-ce que vous pouvez nous fournir. Alors, nos analystes  
2545 vont faire le suivi avec vous pour voir. Et, ensuite de ça, on regardera aussi la question de l'étude de 91 avec les analystes pour voir de quelle façon on peut mettre la main sur l'étude et de quelle façon on peut la rendre disponible aussi aux gens qui sont intéressés à en prendre connaissance.

Est-ce que ça, ça vous va, monsieur Rasmussen?

2550 **M. PATRICK RASMUSSEN :**

2555 Ce que je comprends bien, c'est qu'il y a une étude qui a été faite le 29 octobre, donc c'est une étude qui comprend une méthodologie, une mise en contexte. Après ça, le questionnaire, les résultats. Il y a 923 personnes qui ont été interviewées, ça fait qu'il doit y avoir un tableau de résultats. Je fais des analyses statistiques, ça m'intéresse beaucoup d'avoir les résultats au complet. C'est un peu le but de la demande.

**LE PRÉSIDENT :**

2560 Mais monsieur Grenier nous a mentionné que l'étude n'était pas terminée, celle-ci, la récente. Donc, on va voir qu'est-ce qu'on peut obtenir comme information. J'imagine qu'à ce stade-ci aussi on pourra avoir la méthodologie, étant donné que c'est quelque chose qui doit avoir été préparé avant l'enquête.  
2565

**M. GILLES GRENIER :**

Oui, sûrement.

2570 **LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, regardez qu'est-ce que vous pouvez nous fournir. On va essayer de procéder le plus rapidement possible et pouvoir vous donner une réponse la plus claire possible.

2575 **M. PATRICK RASMUSSEN :**

Puis au niveau de la Commission canadienne de sûreté nucléaire?

2580 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, du côté de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, est-ce que vous êtes au courant ou avez-vous mené ou avez-vous des études à suggérer, à proposer, qui pourraient être pertinentes dans le cadre du présent dossier?

2585 **Mme PATSY THOMPSON :**

À ma connaissance, il n'y a pas eu d'étude sur la perception du risque de faite par la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Je vais confirmer et vous revenir là-dessus demain, si vous me permettez.

2590 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, à votre connaissance, il n'y a pas d'étude.

2595 Oui, monsieur Lafond.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2600 Excusez-moi, madame Thompson. Lorsque vous parlez qu'il n'y en a pas, à votre connaissance il n'y en a pas, est-ce que c'est spécifiquement pour Gentilly-2 ou si c'est également pour les autres centrales à travers le Canada?

**Mme PATSY THOMPSON :**

2605 Si vous me permettez, la Commission canadienne de sûreté nucléaire n'a pas réalisé, par le biais de son programme de recherche et de soutien, d'étude sur la perception du risque, à ma connaissance. Il y a eu toutefois dans le cadre d'évaluation environnementale de la remise en service de la station de Pickering-A un aspect de l'évaluation environnementale qui couvrait la perception du risque. Cette information-là était publique. Elle faisait partie de l'évaluation  
2610 environnementale.



**LE PRÉSIDENT :**

2615 Pickering-A en Ontario. Donc, nonobstant le fait que la CCSN n'aurait pas fait d'étude de perception, est-ce qu'il y a, à votre connaissance, des études à suggérer qui pourraient être reliées, je ne sais pas, à Point Lepreau au Nouveau-Brunswick, quelque chose comme ça, à votre connaissance? Ou on pourra se tourner du côté d'Hydro-Québec ou on pourra essayer de faire des recherches autonomes pour voir qu'est-ce qui existe. Point Lepreau, je crois, qui est un projet qui est similaire à celui que Hydro espère faire avec la centrale ici.

2620

**Mme PATSY THOMPSON :**

Si vous permettez, je vais revenir demain là-dessus.

2625

**LE PRÉSIDENT :**

Vous allez nous revenir sur ce point. Je vous remercie.

2630

Monsieur Rhéaume, de ce côté-là, est-ce que vous êtes au courant, par exemple, du côté de Point Lepreau au Nouveau-Brunswick, est-ce qu'à votre connaissance, il y aurait eu des études de perception du risque qui pourraient être intéressantes?

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

2635

Monsieur le président, Point Lepreau, ils n'ont pas fait d'étude de perception du risque. On est allé au-delà de ce qu'a fait Point Lepreau à cet égard-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2640

Très bien. Je vous remercie.  
Oui, monsieur Rasmussen?

**M. PATRICK RASMUSSEN :**

2645

Peut-être juste, l'idée de l'audience est de centrer les informations. Ça fait que si madame avait la gentillesse, peut-être l'étude qui a été faite sur la perception du risque à Pickering, si elle avait la gentillesse de la déposer dans le cadre du présent mandat, s'il vous plaît?

**LE PRÉSIDENT :**

2650

Madame Thompson, du côté de Pickering, qu'est-ce que vous pouvez nous en dire?

**Mme PATSY THOMPSON :**

2655 L'évaluation environnementale remonte à, si ma mémoire est bonne, décembre 2000. Donc, l'information commence à dater. Je vais revenir demain avec le plus d'information possible, puis s'il y a un document qui peut être rendu public ou disponible, à ce moment-là on le fera.

**LE PRÉSIDENT :**

2660

Je vous remercie.  
Oui, monsieur Rasmussen.

**M. PATRICK RASMUSSEN :**

2665

Ma deuxième question, il y a quelque temps, d'ici peut-être un an ou deux, il y a une étude qui est sortie, qui a été émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux, stipulant qu'ils avaient pris les différentes maladies au niveau des cancers, les différents cancers, puis ils ont tenté d'aller valider à savoir s'il y avait des différences significatives pour les populations vivant dans le périmètre près de la centrale. Ce que je me souviens de l'étude, c'est que ça englobait Trois-Rivières, Trois-Rivières Ouest. Donc, il n'y avait rien de significatif. La question, j'aimerais avoir cette étude-là qui a été faite pour pouvoir l'analyser.

2670

Puis je me demandais s'il y avait moyen de faire une discrimination plus précise. Au lieu de diluer pour l'ensemble de Trois-Rivières, Trois-Rivières Ouest, les résultats, de particulièrement prendre la municipalité de Champlain, les petites villes avoisinantes dans un périmètre de 10 kilomètres, puis de discriminer ces populations-là, puis d'évaluer, faire des analyses comparatives, à savoir y a-t-il une différence significative, par exemple, pour les gens de Champlain versus les populations générales du Québec. Y a-t-il une différence significative pour les populations à Saint-Grégoire, à Bécancour, etc., mais vraiment de prendre la population plus petite au lieu de diluer pour l'ensemble de la population.

2675

2680

**LE PRÉSIDENT :**

2685 Alors, nous allons adresser la question à monsieur Grenier. Qu'est-ce qui existe comme étude épidémiologique qu'on peut relier à la centrale de Gentilly, tout d'abord, premier volet.

**M. GILLES GRENIER :**

2690 Donc, monsieur le président, on a fait une étude de surveillance des cancers dans la zone qui couvre la zone à l'étude, donc la zone du 20 kilomètres entourant Gentilly-2, donc qui inclut cette zone-là, dans un souci de générer des données valables pour cette population-là, étant donné certaines préoccupations de celle-ci, donc la population par rapport à des taux de cancer possible, et non pas parce que, au départ, on a une appréhension de risque particulier de la centrale qui peut générer des cancers en fonctionnement normal.

2695

2700 Cela étant dit, on a donc fait une première étude qui couvre cette zone-là, qui couvre quatre districts sociaux sanitaires. Cette zone est nord, rive-sud, 20 kilomètres autour de la centrale. Et l'étude a été faite pour lesdits cancers les plus fréquents, en incluant la leucémie, le cancer de la glande thyroïde et l'ensemble des cancers dans la population, comparés donc pour les deux sexes, deux groupes d'âge 0-19 ans et 20 ans et plus, et comparés aux taux du Québec. Les taux pour chacun de ces tumeurs-là, les taux québécois.

2705 Donc, cette étude-là est disponible et je pourrais la déposer. On n'a pas noté de différence significative pour cette zone, pour l'ensemble de la zone à l'étude par rapport au taux québécois. Donc, pas d'excès de cancer dans cette zone-là.

2710 Pour la question des municipalités, si on regarde les petits territoires, donc les petites populations, les phénomènes assez peu fréquents que sont l'incidence des cancers, donc l'apparition de nouveaux cancers dans une population donnée, plus on restreint la taille de la population, plus on va générer des données qui vont être fluctuantes dans le temps. Parce que ça prend peu de cas pour rendre les taux significatifs ou en excès, ou les rendre significatifs dans le sens qu'il y en a moins comparé au taux comparatif. Et si on regarde dans le temps, pour une même population, on va avoir des excès à une période et on va avoir des baisses à d'autres périodes. Donc, c'est très fluctuant.

2720 On a fait quand même l'exercice parce que on voulait voir qu'est-ce qu'il en était là-dessus. Et si on regarde le territoire de Champlain... et juste pour dire, cet examen-là a couvert deux périodes: la période 94-98 et 97-2001. Pourquoi il y a un chevauchement? C'est parce que les fichiers des tumeurs ont changé et donnent ces périodes-là. Donc, on est bien conscients qu'il y a un chevauchement. Mais quand même, ça donne deux périodes d'observation de cinq ans chaque fois.

2725 Et il y a eu certains excès identifiés dans une période ou certains taux inférieurs à la province dans une période ou dans l'autre. Et il y a eu un cas où il y avait des excès qui pouvaient subsister dans les deux périodes. Toutefois, ces données-là ont à être examinées plus en profondeur parce qu'il n'y a pas eu de travail... quand on génère une étude comme ça et des données, il faut vérifier vraiment la provenance des cas. Est-ce qu'ils appartiennent vraiment à la zone étudiée? Est-ce qu'il n'y a pas eu des erreurs, des biais?

2730 Bon, il y a un travail complémentaire à être fait pour voir si cette tendance-là qui s'est faite sur deux périodes persistait vraiment de façon significative par rapport aux données épidémiologiques. Donc, ce cas-là va être complété par nos spécialistes chez nous et ne concerne pas Champlain ni Bécancour, concerne une zone plus éloignée.

2735 **LE PRÉSIDENT :**

Une zone plus éloignée. Beaucoup plus éloignée?

2740 **M. GILLES GRENIER :**

Non. C'est une zone qui touche le 20 kilomètres, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2745

Le 20 kilomètres. Et qu'est-ce que vous pouvez nous fournir comme documentation à ce stade-ci pour cette situation-là?

**M. GILLES GRENIER :**

2750

Donc, la première étude, pas de problème pour la déposer. Donc, celle qui couvre l'ensemble de la zone. Pour l'autre, avec toutes les limites qu'on peut mettre là-dessus, on a rien à cacher, on peut déposer les données, mais en disant que ces données-là ne doivent être validées et ne sont pas utilisables actuellement pour une interprétation. Alors, si vous souhaitez que ça soit déposé, on peut le faire, on déposera avec la mise en garde qui accompagnera.

2755

**LE PRÉSIDENT :**

2760

Très bien. Alors, on pourra procéder de cette façon-là. Alors, déposez avec une mise en garde que vous jugerez bon d'émettre. Alors, on va procéder comme ça.

Monsieur Rasmussen, est-ce que ça répond à votre question?

**M. PATRICK RASMUSSEN :**

2765

Pour tout de suite, ça va. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2770

Merci. Je vais inviter madame Diane Lanouette. Bonsoir, madame!

Avant de vous laisser la parole, c'est que la semaine dernière, à la rencontre préparatoire, la commission avait demandé – nous avons eu une rencontre avec monsieur Rhéaume notamment – il y avait quelques documents qui avaient été demandés par la commission. Est-ce que vous pouvez procéder au dépôt officiel des documents demandés?

2775

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Oui, monsieur le président.

2780

**Mme DIANE LANOUILLE :**

Bonsoir.

2785 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rhéaume va annoncer le dépôt officiel des documents et vous pourrez aller avec vos questions.

2790 **M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Alors, monsieur le président, tel que convenu, en 10 copies, nous déposons le document intitulé: TLG Services 2001 - Preliminary Decommissioning Plan for the Gentilly-2 Nuclear Generating Station, prepared for Hydro-Québec Production.

2795

Nous déposons intitulé: Hydro-Québec Production 2003, centrale nucléaire de Gentilly-2, Résultats du programme de surveillance radiologique de l'environnement du site Gentilly, rapport annuel 2002.

2800

Nous déposons aussi d'Hydro-Québec Production, le Plan des mesures d'urgence Gentilly en complément de l'annexe O de l'étude d'impact.

2805

Nous déposons aussi de Service d'analyse de risques QSAR inc. International Safety Research et Claude Barbeau 2002: Évaluation des risques écotoxicologiques et toxicologiques associés à l'exploitation des centrales de Gentilly-2 et de Bécancour, rapport réalisé par Hydro-Québec Production. En fait, comme on avait dit, c'est l'étude détaillée. Le résumé de l'étude a déjà été déposé et ça, c'est l'étude détaillée.

2810

Nous déposons aussi de International Safety Research inc. 2003: La qualité des eaux souterraines dans l'environnement de la centrale de Gentilly-2, Modélisation de l'impact contamination, le rapport ISR R1115-04, soumis à Hydro-Québec Production.

2815

Et d'Alliance Environnement et les autres, 2004, nous déposons: L'évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale de Gentilly-2, rapport réalisé pour Hydro-Québec Production.

Alors, monsieur le président, c'est les documents que nous nous étions engagés à déposer lors de notre rencontre.

2820 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

Alors, madame Lanouette, à vous la parole pour vos questions.

2825

**Mme DIANE LANOUILLE :**

2830 Alors, mes deux questions sont reliées à la sécurité. Je vais donc demander que le plan des mesures d'urgence soit déposé au complet. Peut-être que si je le lis moi-même, ça me rassurera, parce que là j'assiste à toutes les réunions, j'ai toujours aussi peur. Ça va être court. Je vais vous demander une question de peuple, puis je veux une réponse de peuple. Je suis béotienne en matière de nucléaire, ça fait que répondez moi simplement. Faites-moi pas des grandes réponses de fonctionnaire, s'il vous plaît.

2835 Admettons qu'il y a une fuite, ça peut arriver, puis le petit nuage toxique, il commence à se promener puis à se déverser là. Moi, là, chez nous, sur le plancher des vaches, je le sais comment? Vous me dites d'écouter la radio, d'écouter la télé. Bien, ça va vous surprendre, mais la nuit, je dors. Puis je dors la fenêtre ouverte en plus. Puis vous me dites de fermer les fenêtres. Il va arriver quoi? Est-ce que c'est la sécurité civile qui va se mettre un habit de scaphandrier, 2840 puis qui va cogner à nos petites portes, un par un, pour nous avertir? Je le sais comment? Elle est où ma sécurité, moi, dans ça, comme peuple sur le plancher?

**LE PRÉSIDENT :**

2845 Alors, on fait référence au plan d'urgence. Je vais d'abord adresser la question à Hydro-Québec. On pourra aller aussi du côté de la Sécurité publique et comprendre comment ça se passe, s'il arrivait un accident qui entraîne une émission autrement dit de contaminant.

**Mme DIANE LANOUILLE :**

2850 Oui, parce qu'il y a même pas de plan d'évacuation, pas que je sache en tout cas, on n'en a jamais vu. Alors, quand est-ce que je sais que je cours à ma petite boîte de pilules rouges?

**LE PRÉSIDENT :**

2855 Alors, nous allons adresser la question à monsieur Rhéaume. Donc, si le plan d'urgence est enclenché, qu'est-ce qui se passe? Et on pourra aller en complémentaire du côté de monsieur Bédard. Monsieur Rhéaume.

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

2860 D'abord, monsieur le président, je veux dans un premier temps bien établir les responsabilités d'Hydro-Québec dans le cadre du plan des mesures d'urgence. Je pense que c'est important. Ce qu'il faut dire d'entrée de jeu, c'est que le plan des mesures d'urgence de la 2865 centrale nucléaire est divisé en deux parties. Un plan interne sous la responsabilité d'Hydro-Québec, c'est-à-dire un plan qui se limite à la zone d'exclusion de la centrale nucléaire de Gentilly, qui est sous notre responsabilité. Et un plan d'urgence externe, sous la responsabilité des autorités publiques et coordonné par la Sécurité civile du Québec.

2870            Alors, dans le cadre du plan des mesures d'urgence, on travaille en étroite collaboration  
avec la Sécurité civile du Québec, bien entendu, et en ce qui concerne nos responsabilités dans  
le cadre d'un plan d'urgence, nous avons, bien sûr, à établir très clairement les risques et à  
2875            informer la Sécurité civile de prendre les actions, étant donné que ce sont eux les autorités civiles  
qui ont la responsabilité de prendre les actions en dehors de la zone d'exclusion, donc en dehors  
de la propriété d'Hydro-Québec. Alors, je pense que c'est très important de le signaler.

              Alors, nous, on met en place tous les moyens pour répondre rapidement et informer  
rapidement les autorités municipales, les autorités civiles s'il y avait un danger à la centrale  
nucléaire de Gentilly-2, monsieur le président.

2880

**LE PRÉSIDENT :**

              Par contre, ce que je comprends, c'est que c'est vous qui êtes le juge, c'est Hydro-  
Québec. C'est les gens à l'interne de la centrale qui sont les juges pour déclencher le processus  
2885            externe qui est relié à la sécurité publique. Donc, un jugement professionnel ou...

2885

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

              Absolument pas, monsieur le président.

2890

**LE PRÉSIDENT :**

              Est-ce que ce sont des critères objectifs ou un jugement professionnel?

2895

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

              Absolument pas, monsieur le président. Les critères établis pour déclencher le plan des  
mesures d'urgence à la centrale nucléaire sont bien clairement définis, autorisés par les autorités  
de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et aussi de la Sécurité civile du Québec. Alors,  
2900            on a différents niveaux d'alerte très clairement définis, qui permet même d'avoir des temps pour  
réagir, étant donné que les niveaux et les seuils pour déclencher les alertes sont bas, et ce qui  
nous permet aussi de faire un déclenchement du plan des mesures d'urgence mais de façon  
préventive.

2905

**LE PRÉSIDENT :**

              Donc, ce sont des conditions imposées.

2910

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

              Ce sont des conditions que nous avons transmises aux autorités pour les informer et les  
faire autoriser.

**LE PRÉSIDENT :**

2915

Donc, vous avez élaboré le plan d'enclenchement avec des niveaux. Vous l'avez soumis à la Sécurité publique, vous l'avez soumis à la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Eux, ils ont répondu si c'était satisfaisant ou pas. C'est comme ça que ça s'est passé.

2920

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Exactement, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

2925

Alors, nous allons aller en complémentaire. Madame Thompson, je vais vous laisser la parole. Après ça, nous irons du côté de monsieur Bédard.

**Mme PATSY THOMPSON :**

2930

Pour un complément d'information, si vous permettez. Le Règlement sur la sûreté nucléaire exige que les détenteurs de permis mettent en place un plan de mesures d'urgence, puis les attentes de la commission sont définies dans un guide réglementaire, le Guide 225, qui donne les exigences au niveau de planification des mesures d'urgence.

2935

Puis comme pour les autres programmes, le personnel de la commission fait une revue technique du programme et fait aussi des audits du programme de mesures d'urgence. Et aussi, ces audits-là se font lorsqu'il y a des exercices, pour s'assurer que le programme est sur papier, mais que aussi il y a un entraînement, que les gens sont capables de répondre adéquatement.

2940

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, madame Thompson.

2945

Alors, maintenant, nous allons passer du côté de monsieur Bédard. Madame Lanouette a quand même été très explicite. Dans l'hypothèse où comment, de quelle façon, s'il arrive un incident ou un accident, de quelle façon la population est avertie et dans quel délai? Comment ça fonctionne, monsieur Bédard, étant donné que nous serions dans une situation, comme monsieur Rhéaume a parlé, externe, c'est-à-dire qu'il y aurait des contaminants qui seraient sortis du périmètre d'exclusion de la centrale?

2950

**M. GILLES BÉDARD :**

2955

Monsieur le président, tout d'abord, il faut dire que le fonctionnement d'une urgence, selon même le contexte de la loi, c'est une responsabilité partagée. C'est qu'il y a plusieurs intervenants. Monsieur Rhéaume a parlé du rôle d'Hydro-Québec au niveau du plan interne. Effectivement, l'incident originerait de cette entreprise. Donc, ça part de là.



2960 À partir du moment où ça se retrouve sur la place publique, les municipalités sont avisées. Parce qu'il faut garder à l'esprit que les premières entités responsables de l'application des mesures d'urgence, ce sont les municipalités. Donc, c'est eux autres qui ont au départ la responsabilité d'appliquer les mesures d'urgence sur leur territoire.

2965 Il est évident que l'Organisation de sécurité civile du Québec aurait un rôle à jouer pour supporter ces municipalités-là, compte tenu de la complexité et de l'ampleur. En fait, le rôle de l'Organisation de sécurité civile, cette organisation-là, c'est un ensemble de ministères et organismes, une dizaine dans les principaux, qui sont régulièrement impliqués dans les urgences, donc évidemment Santé publique, Environnement, Agriculture, Sûreté et Transport, Communications Québec. Bon, vous voyez, les principaux ministères et organismes.

2970 Leur principal rôle, c'est de supporter la municipalité comme telle et de se coordonner. Donc, c'est pour ça qu'il existe un plan d'urgence nucléaire externe, parce qu'on se doute bien que s'il y avait une urgence de cette ampleur-là, ça nécessiterait les supports aux municipalités Bécancour, Trois-Rivières, pour le secteur Sainte-Marthe ou Champlain.

2975 Spécifiquement concernant l'alerte, il faut encore là amener une précision, dépendamment du délai avec lequel il pourrait y avoir des rejets. S'il y a un rejet qui est prévu à l'avance, c'est que généralement, c'est évident que les gens de la centrale n'attendront pas nécessairement à la dernière minute, ils vont nous aviser le plus rapidement possible. Bien souvent, il y a des mécanismes de sécurité, entre autres le bâtiment réacteur qui agit comme confinement, qui pourrait fonctionner et faire son travail. On peut voir venir la situation. Ça donne le temps de contacter les différents intervenants, de mettre en place des systèmes d'alerte avec l'aide entre autres de la Sûreté du Québec, des pompiers volontaires, des choses comme ça.

2985 Si l'incident est plus rapide, la relâche est plus brusque, à ce moment-là, ce qui a été prévu actuellement, c'est de faire appel aux médias. Il y a des ententes qui ont été prises avec les médias régionaux, avec des messages préenregistrés pour donner deux approches.

2990 Essentiellement, ce qui est recommandé par l'ensemble des partenaires, c'est la mise à l'abri dans un premier temps. D'autant plus que si la relâche était rapide, on ne voudrait pas exposer les gens. La chose qui nous apparaît la plus sécuritaire, c'est la mise à l'abri. Et aussi, parallèlement à ça, la mise à l'écoute des médias.

2995 Madame tout à l'heure parlait, évidemment, durant la nuit, si les gens ne sont pas à l'écoute, bon, les gens, dans une certaine mesure, sont à l'abri. Évidemment, il y a le problème de fenêtres ouvertes, on est conscients qu'il peut y avoir des problématiques de cette nature-là. Cela dit, c'est vraiment par l'approche média pour l'instant.

3000 Il y a aussi du côté de Ville de Bécancour, entre autres, une étude qui est en cours pour essayer de déterminer – une analyse qui a été faite, un rapport – pour déterminer des mécanismes d'alerte qui seraient plus performants. Ça peut être différents systèmes d'alerte.

3005 Pour simplifier, on peut dire des mécanismes, ce qu'on appelle systèmes dédiés qui font appel au système téléphonique avec la possibilité d'appeler avec des messages. Ça peut être des systèmes de sirène. Il y a beaucoup d'éventualités qui sont étudiées mais cette analyse-là n'est pas complétée. Il y a les gens des municipalités, entre autres, qui doivent se pencher là-dessus avec l'aide des ministères et organismes pour faire des recommandations.

**LE PRÉSIDENT :**

3010 Donc, ce qu'on comprend bien, c'est qu'il peut avoir des modifications substantielles au système actuellement d'alerte.

**M. GILLES BÉDARD :**

3015 Absolument. Et c'est prévu d'ailleurs. Actuellement, ce qu'on a, il faut comprendre que actuellement, si on prend à l'échelle du Québec, il n'y a pas vraiment de municipalité qui est dotée d'un mécanisme d'alerte instantané. Ça n'existe pas. Que ça soit dans le niveau industriel, normal ou comme tel. On est jusqu'à une certaine mesure avancés par rapport aux autres, justement à cause du dossier nucléaire, parce que ça favorise la recherche dans ce genre de  
3020 mécanisme qui pourrait être très efficient et très rapide, mais il reste des étapes à franchir. Ensuite, la recherche de financement pour ces coûts-là éventuellement par rapport aux municipalités impliquées.

**LE PRÉSIDENT :**

3025 Très bien.  
Monsieur Lafond.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

3030 Monsieur Bédard, est-ce que la Ville de Montréal, puis je prends plus particulièrement l'est de la Ville de Montréal où on retrouve toutes sortes d'industries pétrochimiques, mettons-en, qui sont très dangereuses, est-ce que la Ville de Montréal aurait un système qui leur permet d'avertir de façon assez rapide les résidents de l'est de Montréal?

**M. GILLES BÉDARD :**

3040 Il y a effectivement un système qui est en développement, je n'ai pas tous les détails, je pourrais me renseigner et vous revenir là-dessus mais, effectivement, ils sont en train de développer dans l'est de Montréal un système, parce qu'ils ont une problématique effectivement très importante au niveau du risque industriel.

**LE PRÉSIDENT :**

3045 Alors, vous allez faire les vérifications et vous allez nous revenir.

**M. GILLES BÉDARD :**

Oui.

3050

**LE PRÉSIDENT :**

Du côté des analystes, nous allons prendre en note la question pour en faire un suivi.

3055

**M. GILLES BÉDARD :**

Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

3060

Oui, madame Lanouette.

**Mme DIANE LANOUETTE :**

3065

Mon autre question... bon, là, ce que je comprends, ce qu'il est en train de me dire, c'est que ce n'est pas au point encore. Ça ne fait pas assez longtemps qu'il y a une centrale, vous n'avez pas eu le temps de mettre ça au point. En tout cas, essayez de vous pencher là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

3070

Votre deuxième question, s'il vous plaît.

**Mme DIANE LANOUETTE :**

3075

Autre question. J'ai ouï-dire qu'ils devaient bâtir un barrage dans l'eau par mesure de sécurité afin d'éviter qu'un bateau bloque l'entrée d'eau si jamais il y a une catastrophe. Il est où le barrage? Il n'est pas fait encore. Vous avez peut-être pas eu le temps non plus ou je le sais pas, là?

**LE PRÉSIDENT :**

3080

Alors, ce que je comprends bien, c'est la prise d'eau de refroidissement de la centrale dans le fleuve Saint-Laurent à laquelle vous faites allusion.

3085 **Mme DIANE LANOUILLE :**

Oui.

3090 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il existe des systèmes de protection pour empêcher un colmatage subit de ladite prise d'eau? Monsieur Rhéaume.

3095 **M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Monsieur le président, je pense que quand on parle de moyens de protection de la prise d'eau, c'est relatif à des évaluations qui ont été faites suite aux événements du 11 septembre 2001. Et dans ce cadre-là, monsieur le président, c'est évident qu'on a travaillé conjointement avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire et on est en train d'évaluer différentes solutions à différentes problématiques soulevées éventuellement par les événements du 11 septembre.

3100  
3105 Alors, dans ce cadre-là, monsieur le président, je pense qu'il faut regarder ça peut-être d'un oeil où on ne pourra peut-être pas parler en détail de cette activité-là qu'on est en train de réaliser dans ce cadre-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3110 Nous avons rencontré en rencontre préparatoire les gens de la CCSN pour voir justement cette question-là, qu'est-ce qui relevait vraiment de la sécurité nationale, qu'est-ce qu'on pouvait obtenir comme information. Bon, à prime abord, il semblait qu'on pouvait quand même obtenir beaucoup d'informations sur ces aspects-là et certaines informations pouvaient être en restriction, bien entendu.

3115 Madame Thompson, par exemple, la question du colmatage d'une prise d'eau, on peut voir que toutes les centrales nucléaires ont des prises d'eau, elles sont toutes situées près de plans d'eau importants. Donc, j'imagine que c'est une préoccupation qui est commune à toutes les centrales, cette question-là de protection de la prise d'eau pour éviter un colmatage catastrophique. Qu'est-ce que vous pouvez nous en dire sur cette question-là de sécurité des centrales?

**Mme PATSY THOMPSON :**

3125 Si vous permettez, je demanderais à monsieur Pierre Dubé de répondre à votre question. C'est le spécialiste de la commission en sécurité.

**M. PIERRE J.B.J. DUBÉ :**

Bonsoir, monsieur le président!

3130

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur!

3135

**M. PIERRE J.B.J. DUBÉ :**

Mon nom est Pierre Dubé. Je suis directeur de la Division de la sécurité nucléaire pour la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Comme monsieur Rhéaume a mentionné, après le 11 septembre, les événements du 11 septembre, on a fait une revue de toutes les mesures de sécurité à toutes les centrales nucléaires et, comme vous pouvez le constater, on a demandé aux utilisateurs de permis d'augmenter les mesures de protection physique à ces centrales-là, du côté terrestre ainsi que du côté marin.

3140

Il y a présentement aux grandes centrales nucléaires, incluant Gentilly-2, des mesures de détection et de surveillance du côté du fleuve et aussi du côté terrestre. On est encore en discussion avec eux au point de vue d'une barrière du côté marin. Il y a aussi des discussions, c'est assez compliqué parce que ça implique aussi d'autres départements du gouvernement et ça prend, disons, des autorisations spéciales pour pouvoir mettre des barrières, disons, dans une voie navigable. Alors, c'est un sujet qu'on poursuit avec Hydro-Québec.

3145

3150

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous êtes en état de discussions, mais j'imagine, monsieur Dubé, que c'est l'ensemble des centrales nucléaires? J'imagine que vous faites ça pour pas seulement Gentilly. Donc, c'est bon pour les centrales ontariennes ou pour Point Lepreau?

3155

**M. PIERRE J.B.J. DUBÉ :**

Monsieur le président, chaque centrale nucléaire est différente au point de vue physique, du côté marin ou du côté terrestre. Il y a une couple de centrales en Ontario que, du côté marin, ça ne serait pas affecté juste la façon que la centrale est construite, qu'il y a assez de distance, disons, de terrain entre la centrale et le bord de l'eau. Alors, c'est différent pour chaque centrale.

3160

**LE PRÉSIDENT :**

3165

Dans le cas du fleuve donc, ce qui peut être distinctif pour Gentilly, c'est la proximité de la centrale d'une voie navigable qu'est le fleuve. Il y a aussi la question de la prise d'eau de refroidissement. Mais disons que c'est quand même le 11 septembre, comme on le dit, c'est le 11 septembre 2001; donc, on est quand même maintenant plus de trois ans après le 11

3170 septembre. Vous semblez dire qu'il y a encore des discussions et vous ne semblez pas avoir d'agenda précis pour certaines problématiques qui peuvent apparaître importantes.

**M. PIERRE J.B.J. DUBÉ :**

3175 Hydro-Québec, on a demandé à Hydro-Québec de résoudre les discussions avec les départements qui sont impliqués pour donner l'autorité de faire ceci. Puis la dernière correspondance qu'on a, c'est que les discussions ont été faites et que Hydro-Québec sont en mesure en ce moment de décider quelle option ils vont mettre en place pour réduire le risque du côté marin.

3180

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que du côté marin, donc on parle, je crois, d'une barrière. Ça peut être une estacade, quelque chose de flottant. Donc, c'est quelque chose pour entraver la navigation. C'est ça qu'on doit comprendre.

3185

**M. PIERRE J.B.J. DUBÉ :**

Exactement, oui. Pour empêcher disons un bateau d'approcher la centrale.

3190

**LE PRÉSIDENT :**

Donc c'est soumis à la *Loi sur les eaux navigables*, un permis en vertu de la *Loi sur les eaux navigables*.

3195

**M. PIERRE J.B.J. DUBÉ :**

Exactement, oui.

3200

**LE PRÉSIDENT :**

Une loi fédérale. Très bien.

Madame Lanouette, voulez-vous avoir des précisions?

3205

**Mme DIANE LANOUILLE :**

Non, ça va. Merci. Je vais revenir demain.

3210

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Lafond?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

3215

Je ne sais pas à qui je vais poser la question, mais peut-être à vous, monsieur Dubé. Au niveau du colmatage de la prise d'eau potable, est-ce que c'est un problème qui est récurrent au niveau des centrales? Est-ce que cette récurrence-là, si elle existe, comment fait-on pour y remédier?

3220

**M. PIERRE J.B.J. DUBÉ :**

Ça diffère d'une centrale à l'autre. À Hydro-Québec, à G-2, c'est pas la prise d'eau qui est le problème, c'est la salle de pompage disons qui est un peu plus vulnérable. Et c'est cet endroit-là, disons, qu'on est en train d'examiner.

3225

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Mais est-ce que ça peut avoir des aspects négatifs sur le déroulement et le fonctionnement de la centrale, à ce moment-là?

3230

**Mme PATSY THOMPSON :**

Si vous permettez, monsieur le commissaire, au niveau du colmatage des prises d'eau, il y a des mesures au niveau de l'opération qui sont prises, parce qu'il n'y a pas juste des actions comme monsieur Dubé parle qui peuvent avoir un effet comme ça, il y a aussi le colmatage par des plantes aquatiques, par exemple, puis d'autres débris. Donc, quand il y a des événements comme ça qui se passent, il y a un guide opérationnel qui est suivi par Hydro-Québec pour s'assurer que le fonctionnement du réacteur n'est pas mis à l'épreuve. Donc, il y a des mesures à prendre pour faire face à une réduction d'apport d'eau. Donc, il n'y a pas de risque au niveau de la sûreté puis la santé et l'environnement, parce qu'il y a des mesures qui sont prises pour mettre le réacteur en arrêt quand il y a des situations comme ça.

3235

3240

**LE PRÉSIDENT :**

3245

Et du côté de la prise d'eau, monsieur Rhéaume, cette prise d'eau là sert à refroidir la vapeur de la turbine et non le coeur du réacteur, pour bien comprendre l'utilité de la prise d'eau dans le Saint-Laurent? Monsieur Rhéaume.

3250

**M. MICHEL R. RHÉAUME :**

Monsieur le président, je vais demander à monsieur Marc Aubray de répondre à cette question.

3255

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, allez-y.

**M. MARC AUBRAY :**

3260

Monsieur le président, effectivement, l'eau qui est puisée dans le fleuve passe dans le condenseur et a pour but de condenser la vapeur qui a fait tourner la turbine. Alors, l'eau est retournée directement au fleuve et c'est le but principal de la prise d'eau de la station de pompage.

3265

**LE PRÉSIDENT :**

Si l'alimentation en eau est arrêtée soudainement, est-ce que la turbine à vapeur va être endommagée? Qu'est-ce qui arrive à ce moment-là?

3270

**M. MARC AUBRAY :**

Monsieur le président, non seulement la turbine est automatiquement déclenchée à partir d'une augmentation de pression au condenseur à 13 kPa, mais le réacteur est également déclenché automatiquement.

3275

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y aurait des arrêts d'urgence à ce moment-là.

3280

**M. MARC AUBRAY :**

Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

3285

Merci. Monsieur Lafond, ça va? Alors, il est maintenant 10 h 30. J'ai des gens inscrits au registre. Nous allons néanmoins terminer la séance de ce soir et nous allons poursuivre demain. Je vais confirmer l'heure, 13 h demain. Alors, nous allons poursuivre demain à 13 h.

3290

J'ai des gens qui sont inscrits au registre. Ce que je fais habituellement, c'est que je donne la priorité aux gens, bien entendu, qui sont inscrits au registre. Si ces gens-là ne peuvent pas être là demain après-midi, ils peuvent revenir demain soir, ils vont conserver leur priorité. Donc, ça veut dire que je vais avoir conservé leur nom. Il n'y aura pas de problème pour les gens.

3295

Dans l'ordre prévu, j'ai monsieur Roger Le Jeune qui est le prochain inscrit. Donc, c'est vous, monsieur Le Jeune? Allez-vous être là ici demain après-midi? Alors, vous allez être le premier à passer.

3300

Nous allons mettre fin à la séance de ce soir. Donc on se dit à demain, 13 h.

\* \* \* \* \*



Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment  
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes  
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3305

ET J'AI SIGNÉ:

---

3310

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**